

**PROCES VERBAL**  
**CONSEIL DU 18 JUILLET 2008**



---

**COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE  
PROVENCE METROPOLE**

Conseil de Communauté

**Procès Verbal de la séance du 18 Juillet 2008**

---

**La séance est ouverte à 9 H 40**

**sous la Présidence de Monsieur Eugène Caselli**

**Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole**

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Chers collègues, le quorum étant fixé à 79, il est constaté qu'il est atteint, la séance peut commencer.

Conformément aux dispositions de la délibération 004/314 CC en date du 31 mai 2008, il convient de rendre compte au Conseil des décisions du Bureau du 28 juin 2008. Elles ont été communiquées en même temps que l'ordre du jour et les dossiers de cette séance.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient que le compte-rendu des décisions du Président soit porté à la connaissance du Conseil. Il vous a été transmis en même temps que l'ordre du jour et les dossiers de cette séance.

**APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 28 JUIN 2008**

Y a-t-il des observations ? S'il n'y en pas, il est considéré comme approuvé à l'unanimité.

**EXAMEN DES RAPPORTS**

**FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNAUTE URBAINE**

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Monsieur le Président de Commission y a-t-il des remarques ?

**Monsieur COULOMB.**- L'ensemble des rapports a reçu un avis favorable unanime de la Commission.

**FCT 001-18/07/08 CC - Remboursement à la Commune de Carry le Rouet de la taxe de séjour de l'exercice 2007 encaissée par la régie comptable communautaire du Port de Carry le Rouet**

DGAGF 08/1588/CC

**Monsieur GIORGI.**- Avis favorable unanime de la Commission.

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Y a t-il des votes contre ? Des abstentions ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

**FCT 002-18/07/08 CC - Remboursement à la Commune de La Ciotat de la taxe de séjour de l'exercice 2007 encaissée par la régie comptable communautaire du Port de La Ciotat.**

DGAGF 08/1590/CC

**Monsieur GIORGI.**- Avis favorable unanime de la Commission.

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Y a t-il des votes contre ? Des abstentions ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

**FCT 003-18/07/08 CC - Remboursement à la Commune de Sausset les Pins de la taxe de séjour de l'exercice 2007 encaissée par la régie comptable communautaire du Port de Sausset les Pins.**

DGAGF 08/1591/CC

**Monsieur GIORGI.**- Avis favorable unanime de la Commission.

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Y a t-il des votes contre ? Des abstentions ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

**FCT 004-18/07/08 CC - Remboursement à la Commune de Marseille de la taxe de séjour de l'exercice 2007 encaissée par les régies comptables communautaires des Ports du Frioul, du Vieux Port et de la Pointe Rouge.**

DGAGF 08/1604/CC

**Monsieur GIORGI.**- Avis favorable unanime de la Commission.

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Y a t-il des votes contre ? Des abstentions ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

**FCT 005-18/07/08 CC - Taxe Locale d'Equipement : Remise gracieuse des majorations et intérêts de retard.**

DBU 08/1627/CC

**Monsieur GIORGI.**- Avis favorable unanime de la Commission.

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Y a t-il des votes contre ? Des abstentions ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

**FCT 006-18/07/08 CC - Redevance d'occupation du domaine public routier - Autorisation de dégrèvement partiel ou total**

DBU 08/1501/CC

**Monsieur GIORGI.**- Avis favorable unanime de la Commission.

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Y a t-il des votes contre ? Des abstentions ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

**FCT 007-18/07/08 CC - Admission en non valeur de créances irrécouvrables sur le budget ports et aéroport**

DIPORAG 08/1305/CC

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Le rapport est retiré

**FCT 008-18/07/08 CC - Mise en place et définition du régime des astreintes et permanences applicables aux agents de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole - Additif à la délibération FAG 17/531/CC du 26 juin 2006**

DGRH 08/1536/CC

**Monsieur GIORGI**.- Avis favorable unanime de la Commission.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Y a t-il des votes contre ? Des abstentions ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

**FCT 009-18/07/08 CC - Modalités de gestion des heures supplémentaires - Description des fonctions et/ou circonstances exceptionnelles pouvant ouvrir droit à des heures supplémentaires au-delà de 25 heures supplémentaires - Additif à la délibération FAG 16/530/CC en date du 26 juin 2006**

DGRH 08/1538/CC

**Monsieur MOREL**.- Avis favorable unanime de la Commission.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Y a t-il des votes contre ? Des abstentions ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

**FCT 010-18/07/08 CC - Attribution d'une gratification aux stagiaires de longue durée pour l'année 2008**

DGRH 08/1317/CC

**Monsieur MOREL**.- Avis favorable unanime de la Commission.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Y a t-il des votes contre ? Des abstentions ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

**FCT 011-18/07/08 CC - Création d'emplois saisonniers 2008**

DGRH 08/1537/CC

**Monsieur MOREL**.- Avis favorable unanime de la Commission.

**Madame VASSAL**.- **Nous sommes ravis de constater que vous avez renouvelé les expériences des années précédentes en reprenant des saisonniers pour remplir certaines fonctions qui ne peuvent pas l'être en raison de la période de congé estival ou par des besoins bien spécifique.**

Je constate que la majorité de ce personnel a été affectée essentiellement à la Direction de la Propreté Urbaine. Mais, aux dires de la Commission, on s'aperçoit que tous les besoins ne semblent pas complètement remplis, notamment pour la Ville de Marseille.

Il est dommage, dans ce rapport, de ne pas pouvoir savoir au niveau de la Ville de Marseille, j'essaie de parler de ce que je connais, la répartition faite par secteur et par mairie de secteur, car aujourd'hui on s'aperçoit qu'il y a certaines carences à certains endroits.

Je vais prendre un exemple mais je pourrais en prendre plusieurs. Je prends celui des plages. L'année dernière, nous avons 40 saisonniers sur les plages, cette année, nous en avons demandé 45 puisque nous savons qu'il y a un succès croissant de ces espaces, compte tenu de la forte attractivité de notre littoral.

Malheureusement, nous constatons que nous en avons eu 15 au mois de juin et 15 au mois de juillet. On peut se demander où les 200 autres sont passés.

En tant qu'adjointe à la propreté de la Ville de Marseille je tiens à vous signaler qu'il y a une nette dégradation de l'état de propreté de la ville depuis quelques semaines.

*(Tumultes)*

Je souhaite de tout cœur que nous retrouvions une situation identique à celle que nous avons avant les élections. C'est la raison pour laquelle je vous remercie d'avoir répondu aux demandes du Maire de Marseille et aux miennes en réactivant les comités de suivi. Le premier va commencer, c'est peut-être un hasard, dans le secteur de Noailles, le 24 juillet. Je suis ravie que le premier se tienne.

J'espère que vous accepterez que je continue cette procédure et que nous fassions, pour chacune des mairies de secteur, la même procédure en fonction des différentes problématiques. Je suis entièrement persuadée que ce travail doit être mené en collaboration avec toutes les Mairies de secteur et surtout pas au détriment de certaines.

Régulièrement au fil de nos séances, vous n'avez de cesse de nous rappeler que vous souhaitez faire de la concertation, nous y sommes tout à fait favorables, et que, surtout, vous souhaitez appliquer le contrat de co-gestion que nous avons signé avec notre groupe.

Tout simplement, dans ce cadre-là, ne pensez-vous pas que lorsque vous prenez une décision concernant une commune, le Maire de cette commune ou sur une ville comme Marseille, l'adjoint compétent pourrait être associé à ces décisions ?

Je vous pose juste une question. Je suppose que lorsque vous allez dans l'ensemble des villes de la Communauté Urbaine, vous en avertissez le Maire et vous l'associez aux différentes décisions que vous prenez. Alors pourquoi ne pas le faire sur Marseille ?

Je pense que c'est simplement un problème d'organisation et de départ et que tout cela va nettement rentrer dans l'ordre après les vacances.

Naturellement, Monsieur le Président, nous voterons très favorablement sur ce rapport. Merci.

*(Applaudissements)*

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Je vous remercie Madame Vassal.

**Monsieur BERTRAND**.- Je remercie Martine Vassal d'avoir pris la parole. Justement, je voudrais rebondir sur ce sujet. J'en ai déjà longuement parlé en réunion des Maires et en Commission. Il y a un gros problème. On nous propose des saisonniers pour assurer un service qui n'est pas du tout de la compétence de MPM, à savoir le nettoyage des plages.

En revanche, on nous refuse, vous le savez, l'élagage parce qu'il n'y a pas eu de transfert au départ etc. Je pense que la priorité des priorités est d'assumer ses compétences. Or, MPM n'assume pas une des compétences qui lui revient de droit et de fait et qui est obligatoire. Je pense qu'il faut se préoccuper d'abord de cette compétence qu'est l'élagage, d'autant plus que cela peut être très dangereux. Au niveau des plages, il faut avoir une réflexion, suivie d'une autre sur les sanisettes. Quel est le rapport entre la plage et les sanisettes ? C'est très simple : un jour, on s'est aperçu qu'il y avait une délibération pour avoir des sanisettes sur les plages. On s'est aperçu que cela concernait les plages de Marseille et quand certaines communes ont demandé la même chose, on leur a dit : « Vous

n'avez pas de plage, vous n'avez pas droit aux sanisettes ». Tout cela fait qu'il faudrait harmoniser toutes ces demandes et voir ce que l'on peut faire ; en ayant à l'esprit qu'il y a un budget et qu'il doit être prioritairement orienté vers les compétences de MPM.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Merci Monsieur le Maire. Ce point a fait l'objet d'un débat lors de la dernière réunion des Maires.

**Monsieur ROUZAUD**.- Madame Vassal, je suis surpris non pas de votre intervention parce que depuis quelques semaines, vous et certains de vos collègues, commencez à dire que la ville est sale et que plus rien ne va.

**Une voix**.- Ce sont les Marseillais qui le disent !

**Monsieur ROUZAUD**.- Les Marseillais bien sûr, mais dans cette salle, il n'y a pas que des Marseillais, il y a d'autres communes. En quantité, les communes sont plus nombreuses, même si la population marseillaise est certes plus importante. Je suis d'ailleurs moi-même un élu marseillais.

Vous parlez de relâchement, Madame Vassal. Cette situation est peut-être due finalement à une modification de ce qui a été entrepris 3 mois avant les élections. Il y a certains arrondissements, certains secteurs municipaux, que je ne citerai pas ici, où l'on a mis un peu plus de moyens, au détriment d'autres arrondissements. Et nous, nous essayons de traiter les secteurs marseillais de la même manière. Vous avez demandé l'équité. L'équité, Madame Vassal, c'est ce qui systématiquement, nous guide. Cette équité, vous allez l'avoir, elle est déjà en train d'être vue.

Je crois qu'il faut cesser de pousser des cris d'Orphée systématiquement parce que vous constatez que les 300 vacataires ou 400 vacataires embauchés pendant les 3 mois précédents les élections ne sont plus là. Vous étiez aux affaires. Aujourd'hui, nous reprenons une situation.

On nous a pas parlé du passé pendant la Commission, je parlerais d'héritage. Nous aussi nous assumons un héritage, comme certains l'ont assumé pendant 13 ans à la Ville de Marseille. C'est un mot que j'ai entendu souvent revenir. Cet héritage est là, il est ce qu'il est, je ne reviendrai pas dessus.

Toujours est-il que nous sommes en train de tout remettre à plat puisque cette problématique de la propreté est une problématique essentielle à laquelle les Marseillais sont très attachés, et vous savez que c'est notre priorité.

*(Brouhaha)*

Concernant les Comités de suivi, Madame Vassal, le 24 juillet, nous aurons le Comité de suivi Noailles qui ne s'était pas réuni depuis plusieurs mois et déjà bien avant que nous ne récupérions les responsabilités à la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole.

Ce Comité de suivi se réunira sous ma présidence en compagnie de Patrick Mennucci et de vous-même puisque vous êtes conviée. La problématique de l'adjointe au Maire en charge de l'espace public et de la qualité de la Ville est donc tout à fait prise en compte puisque la problématique de Noailles concerne le marché. Et, me semble-t-il, il s'agit aussi de vos responsabilités. A ce titre-là, vous êtes non seulement conviée, la bienvenue, mais nécessaire pour travailler sur ce sujet. Donc, vous voyez qu'il n'y a pas de problème avec les communes. Nous n'avons pas de problème avec les communes, nous n'abandonnerons jamais Marseille, nous ne l'avons pas laissée tomber dans d'autres structures, nous n'abandonnerons jamais Marseille, encore moins à Marseille Provence Métropole !

*(Tumultes et applaudissements)*

Vous savez, Madame Vassal, je crois qu'il est bien de dire que grâce à votre insistance, les choses avancent, mais moi, cela me fait plutôt penser à la mouche du coche. Merci.

*(Applaudissements)*

**Monsieur MENNUCCI.**- Monsieur le Président, mes chers collègues, je voudrais dire que j'ai le sentiment parfois dans les interventions qui viennent d'être faites, notamment par Martine Vassal, qu'il y a un certain regret de ce qui s'est passé dans le centre-ville de Marseille.

En ce qui me concerne, premièrement je salue, et je l'ai fait dans toutes les réunions que j'ai tenues sur ces questions, les efforts qui ont été faits dans le centre-ville par Gérard Chenoz. Du travail a été fait.

**Une Voix.**- C'est pour cette raison qu'il a été débarqué.

**Monsieur MENNUCCI.**- Les électeurs choisissent et ils sont maîtres de leur choix.

**Une voix.**- Je parle de la délégation.

**Monsieur MENNUCCI.**- La question pour nous n'est pas de savoir si la propreté de Marseille est de Droite ou de Gauche, la question est de savoir si nous mettons, les uns et les autres, tous les moyens en oeuvre pour rendre cette ville propre.

Je conteste d'abord le fait que les Marseillais diraient que la Ville est plus sale. Je parle pour mon secteur, celui dont je suis l'élu.

Il y a une réalité aujourd'hui dans ce secteur qui est manifeste. Les choses se passent correctement et je veux remercier le Président Caselli en même temps que Antoine Rouzaud.

J'ai essayé aussi d'être aux côtés des personnels. Je suis dans les tournées, j'ai fait plusieurs tournées de benne. J'ai discuté avec les salariés de MPM. J'ai travaillé avec eux, j'ai rendu compte au Président et à Antoine Rouzaud de ce qui pouvait être modifié et amélioré.

Sous la mandature de Jean-Claude Gaudin, il y a eu la mise en place, parce que c'était une nécessité, c'était dans un tel état, de quatre comités de suivi dans le centre-ville de Marseille, et d'un comité à cheval sur le 6<sup>ème</sup> et le 1<sup>er</sup> arrondissement. Je dois dire que le Comité de suivi dans lequel Gérard Chenoz s'est vraiment impliqué est celui du Cours d'Estienne d'Orves. Les choses sont aujourd'hui dans une situation tout à fait convenable et le travail qui a été fait, je le dis, a été bien fait.

Sur Noailles, nous sommes dans une autre situation. Si Cours d'Estienne d'Orves, 95% des commerçants aujourd'hui paient la taxe supplémentaire qui a permis la mise en place du petit train et du ramassage quasiment en continu de déchets provenant des restaurants, sur Noailles en revanche, moins de 5% des commerçants paient cette taxe supplémentaire. Le ramassage du marché de Noailles, des Halles de la Croix, et de la rue longue des Capucins, si on valorise comme le font vos services, le coût à la Communauté Urbaine, est de 550 000 euros annuels. La taxe qui devrait être perçue et qui viendrait en déduction de ces 550 000 euros pourrait être, si on fait une projection large avec 50 mètres cube par jour, d'environ 150 000 euros.

Antoine Rouzaud a indiqué que le Comité Noailles se réunirait en Mairie du 1<sup>er</sup> secteur jeudi. Ce Comité ne s'est pas réuni depuis 6 mois. 3 mois avant les élections, il ne s'est pas réuni. Il faut dire les choses. Celui du cours d'Estienne d'Orves a bien fonctionné, celui de Noailles n'a pas fonctionné, car, et M. Chenoz peut le dire, ce n'est pas facile. On est dans une situation beaucoup plus compliquée. Il se réunira et je demanderai – j'en ai déjà parlé avec M. Rouzaud –

que l'objectif soit que nous soyons en capacité de percevoir les taxes dues. Non pas uniquement pour une question financière, mais pour que chacun se sente responsable de ses déchets. Nous avons besoin de faire cela.

Et, Monsieur le Président, je prends l'engagement en tant que Maire de secteur et conseiller communautaire, d'être au contact des commerçants, d'être dans la rue et de permettre cela. Je veux que cet objectif soit un objectif rempli. Martine Vassal, je sais que parfois c'est difficile, mais c'est ensemble que l'on va réussir parce qu'on ne pourra pas réussir à contraindre un certain nombre de gens à appliquer la loi, si les services de la Mairie de Marseille, qui ont l'autorité sur la verbalisation, hors de la verbalisation des déchets, ne nous aident pas. Quand on laisse se garer des voitures à 19 heures sur le marché des Capucins alors que nos équipes commencent à travailler à 19 heures et qu'ils ont un quart d'heure pour passer le jet d'eau parce que les voitures se fauillent les unes derrière les autres dès que les commerçants ont retiré leurs étals, si vous ne prenez pas la responsabilité d'empêcher ces voitures de venir sur la place du marché des Capucins, les services de MPM auront des difficultés de nettoyage et vous pourrez effectivement dire « c'est sale ! »

Je pense que ce problème ne pourra être résolu qu'ensemble. C'est ensemble que nous réussirons. Il ne peut pas y avoir dans cette affaire-là, ceux qui réussiront tout seuls et les autres qui pourraient échouer.

Voilà Monsieur le Président quel est notre engagement sur ce sujet. Je pense que ce genre de discussion pourrait se faire sans pression politicienne ou arrière-pensée.

En ce qui nous concerne, avec Antoine Rouzaud et vous-même, nous sommes dans la volonté de rendre le meilleur service aux Marseillais, et en ce qui concerne mon secteur, il me paraît que le travail aujourd'hui de MPM est un travail cohérent qui correspond à ce qu'attendent les habitants et nous allons le renforcer grâce à la revitalisation des cinq Comités de suivi que nous mettons en place dès la semaine prochaine en votre présence, Madame la Présidente de Commission.

**Monsieur MUSELIER.**- Je dirais deux mots car on s'est éloigné considérablement du rapport pour entendre le remarquable travail de M. le Maire de secteur, M. Mennucci, sur son secteur oubliant que peut-être M. Teissier, M. Gilles ou Mme Ghali font aussi leur travail pour ne parler que de Marseille, mais nous avons aussi les Maires des autres communes qui font leur propre travail dans leurs propres rues. On n'a parlé que de deux rues du centre-ville de Marseille et du travail phénoménal de M. Mennucci, je reste un peu bouche bée devant de tels propos.

Je pense que la propreté sur la Ville de Marseille est un problème très important. Il me paraît indispensable que les services de la Communauté Urbaine soient bien en phase avec les services de la Ville de Marseille et que les personnes qui ont en charge les délégations au sein de la Communauté Urbaine sur tous les domaines de compétences transversaux puissent travailler en harmonie avec les adjoints au Maire des différentes communes et notamment la Ville de Marseille.

Nous avons eu quelques couacs d'organisation encore cette semaine. Passons sur les couacs d'organisation avant de partir en vacances cet été. Le meilleur des exemples : votre déplacement sur la Corniche avec l'adjointe au Maire ici présente, M. le Maire de Marseille n'ayant pas été invité lors de votre déplacement sur la Corniche. Tout cela est une mise en place et je vous rends acte Monsieur le Président de votre volonté de faire en sorte que tout le monde travaille ensemble, mais vous devez aussi accepter nos remarques constructives pour faire en sorte que nous puissions bien travailler ensemble et que les uns n'excluent pas les autres.

Je reviendrais sur le rapport pour rappeler ce que vient de dire Mme Vassal en entrant un peu plus dans le détail car il y a quelque chose que je ne comprends pas très bien. Comment avons-nous inscrit les crédits nécessaires, validés par l'ensemble des élus

communautaires, anciens et nouveaux, à hauteur de 1.54 M€ pour le budget ? Nous avons 592 000 euros supplémentaires, c'est-à-dire une augmentation de 56% de ce budget, pour 289 personnes. Et quand nous posons la question aux Maires qui appartiennent à notre groupe et je suppose que dans le vôtre, c'est la même chose, en leur demandant : « *Est-ce que vous avez du personnel supplémentaire ?* » Tout le monde nous dit : « Non, le personnel supplémentaire qui a été programmé l'an passé pour nos communes est de nouveau programmé. »

Or, j'ai 289 inscrits et 56% d'augmentation du budget. J'aimerais savoir à quoi correspondent ces 592 000 euros supplémentaires dans ce rapport.

*(Applaudissements)*

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Merci Monsieur Muselier.

Les crédits nécessaires correspondent à 10% d'embauches en plus par rapport à ce qui était prévu pour la propreté, le ramassage des ordures ménagères, l'entretien de la voirie, les ports de plaisance, le nettoyage des plages. Nous avons fait un effort particulier, mais il y a d'autres facteurs. C'est un transfert de crédits. Vous savez que nous avons voté, lors de la dernière séance plénière, l'augmentation de la valeur faciale du ticket restaurant qui n'était pas prévue dans le budget. Tout cela explique cette augmentation. Nous l'assumons parfaitement.

Par ailleurs, vous avez reçu, Madame Vassal, un tableau avec l'ensemble des embauches sur Marseille et sur toutes les communes.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

**FCT 012-18/07/08 CC - Définition d'emploi créé à la nomenclature**

DGRH 08/1666/CC

**Monsieur MOREL**.- Avis favorable unanime de la Commission.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

**FCT 013-18/07/08 CC - Rapport sur l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés**

DGRH 08/1647/CC

**Monsieur MOREL**.- Avis favorable unanime de la Commission.

**Monsieur GARNIER**.- La loi du 11 février 2005 sur l'Egalité des Chances, la Participation et la Citoyenneté des Personnes Handicapées a bouleversé en profondeur la vision et le traitement du handicap en France.

Parmi les nouveautés : la Fonction Publique est désormais soumise au paiement d'une contribution financière en cas de non-respect d'un quota de 6% de travailleurs handicapés.

Je dis « nouveautés » car jusque-là l'Etat (et par ricoché les Collectivités territoriales) s'était auto exonéré de cette contribution imposée aux entreprises privées.

Nous notons avec satisfaction que notre institution satisfait aux obligations légales. Ce n'est déjà pas si mal.

Mon propos est malheureusement plus général aux diverses collectivités territoriales.

Ce n'est pas propre à MPM mais les collectivités sont restées pour l'instant dans un schéma très restrictif vis à vis de l'obligation d'emploi se limitant pour l'essentiel à rechercher parmi les effectifs les agents susceptibles de combler le quota, sans mettre en place de politique volontariste à l'instar des grandes entreprises privées qui ont créé une véritable dynamique autour de l'emploi des personnes handicapées.

Passer d'une pratique de reclassement, louable mais pas vraiment innovante, à une réelle politique d'intégration de personnes handicapées dans les effectifs, à chaque fois qu'un poste compatible est disponible, est un challenge que nous nous devons de relever.

Il ne s'agit pas, bien entendu, de mettre en péril les équilibres en créant des emplois de complaisance qui ne répondent ni aux exigences actuelles du service public, ni au désir de reconnaissances des capacités professionnelles des candidats handicapés, mais d'avoir une véritable réflexion ensemble : Elus, Directions et Services et Organisations Syndicales sur ce thème de société.

**Je pense que l'on parle beaucoup d'entreprise citoyenne, et les Collectivités Publiques se doivent en la matière de tendre vers l'exemplarité. Je vous remercie.**

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Merci Monsieur Garnier, d'ailleurs nous en avons discuté ensemble assez longuement. J'annonce à l'assemblée que je compte créer une commission spécifique qui sera présidée par M. Garnier pour traiter justement de l'ensemble de ces problématiques.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

**FCT 014-18/07/08 CC - Commissions Permanentes de Travail et d'Etudes - Composition- Modifications**

DASCO 08/1656/CC

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

**FCT 015-18/07/08 CC - Représentation dans les lycées et Collèges**

DASCO 08/1655/CC

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

**FCT 016-18/07/08 CC - Représentations de la Communauté urbaine au sein de divers organismes – Modification**

DASCO 08/1668/CC

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

**FCT 017-18/07/08 CC - Décision Modificative N°1 : Budget Principal**

DBU 08/1667/CC

**Monsieur GIORGI**.- Cette délibération vise à imputer l'excédent de fonctionnement qui est apparu au compte administratif pour financer les restes à réaliser, le solde ayant été transféré dans la section d'investissement et destiné à la diminution de l'emprunt prévu au budget 2008. Cela va dans le sens d'une diminution de l'endettement. Nous aurions pu le faire au niveau du budget supplémentaire, mais étant entendu qu'il fallait faire face aux restes à réaliser, nous l'avons passé en décision modificative. La Commission s'est prononcée favorablement à l'unanimité.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Y a t-il des votes contre ? Des abstentions ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

#### **FCT 018-18/07/08 CC - Etat des travaux de la Commission Consultative des Services Publics Locaux pour l'année 2007**

DAJ 08/1662/CC

**Monsieur MOREL**.- Avis favorable unanime de la Commission.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Y a t-il des votes contre ? Des abstentions ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

#### **DÉVELOPPER L'ÉCONOMIE ET SERVIR L'EMPLOI**

**Monsieur DJIANE**.- Les trois rapports ont reçu un avis favorable à l'unanimité.

#### **DEV 001-18/07/08 CC - Association " Capenergies " pour le développement du pôle de compétitivité " Capenergies " - Attribution d'une subvention**

DDEAIAG 08/1474/CC

**Monsieur DJIANE**.- Avis favorable unanime de la Commission.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Y a t-il des votes contre ? Des abstentions ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

#### **DEV 002-18/07/08 CC - Participation de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole à l'animation du "Système Productif Localisé Professions Mode" porté par la Chambre Syndicale d'Habillement**

DDEAIAG 08/1484/CC

**Monsieur DJIANE**.- Avis favorable unanime de la Commission.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Y a t-il des votes contre ? Des abstentions ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

#### **DEV 003-18/07/08 CC - Participation de la Communauté urbaine aux journées "Med Multimed 4"**

DDEAI 08/1625/CC

**Monsieur DJIANE**.- Avis favorable unanime de la Commission.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Y a t-il des votes contre ? Des abstentions ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

**AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE**

**AEC 001-18/07/08 CC - Plan local d'Urbanisme de Septèmes-les-Vallons -  
Engagement de la procédure de modification n°10**

DUFHURBA 08/1543/CC

**Monsieur MAGRO**.- Avis favorable unanime de la Commission.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

**AEC 002-18/07/08 CC - Plan Local d'Urbanisme de Gignac-la-Nerthe -  
Abrogation de la délibération engageant la procédure de modification N° 1**

DUFHURBA 08/1607/CC

**Monsieur MAGRO**.- Avis favorable unanime de la Commission.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

**RÉNOVER ET CONSTRUIRE UNE VILLE SOLIDAIRE**

**Madame SALAH-EDDINE**.- Les quatre rapports ont reçu un avis favorable unanime de la Commission.

**RNOV 001-18/07/08 CC - Contrat Urbain de Cohésion Sociale de Marignane -  
Programmation associative 2008**

DUFHHPI 08/1298/CC

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

**RNOV 002-18/07/08 CC - Contrat Urbain de Cohésion Sociale de Septèmes-  
les-Vallons - Programmation associative 2008**

DUFHHPI 08/1631/CC

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

**RNOV 003-18/07/08 CC - Délégation de compétence en matière d'attribution  
des aides publiques en faveur de l'habitat - Approbation d'une convention de mise en  
oeuvre des Plans de Sauvegarde 2008-2012 des copropriétés A, C, D, E, F, I du Parc  
Kallisté à Marseille 15ème arrondissement**

DUFHHPI 08/1633/CC

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

**RNOV 004-18/07/08 CC - Délégation de compétence en matière d'attribution des aides publiques en faveur de l'habitat - Approbation d'une convention de mise en oeuvre du Plan de Sauvegarde 2008-2012 de la copropriété Bellevue à Marseille, 3ème arrondissement**

DUFHHPI 08/1641/CC

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Y a t-il des votes contre ? Des abstentions ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

### **DÉVELOPPER LES TRANSPORTS URBAINS ET PÉRIURBAINS**

**DTUP 001-18/07/08 CC - Opération de prolongement de la ligne 1 du métro de Marseille de la Timone à la Fourragère. Actualisation de l'autorisation de programme**

DGMT 08/1524/CC

**Monsieur MOLINO.**- Avis favorable unanime de la Commission.

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Y a t-il des votes contre ? Des abstentions ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

**DTUP 002-18/07/08 CC - Contrat de Délégation de Service Public des services de transport public collectif de voyageurs sur les communes de la Ciotat et de Ceyreste - Présentation du rapport d'activité annuel 2007**

DITRA 08/1539/CC

**Monsieur MOLINO.**- Avis favorable unanime de la Commission.

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Y a t-il des votes contre ? Des abstentions ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

**DTUP 003-18/07/08 CC - Contrat de Délégation de Service Public relatif à l'exploitation de la Desserte Maritime de l'Archipel du Frioul - Présentation du rapport d'activité annuel 2007**

DITRA 08/1540/CC

**Monsieur MOLINO.**- Avis favorable unanime de la Commission.

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Y a t-il des votes contre ? Des abstentions ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

**DTUP 004-18/07/08 CC - Contrat de Délégation de Service Public relatif à l'exploitation du transport à la demande de porte à porte des personnes à mobilité réduite sur le périmètre de transport urbain de MPM - Présentation du rapport d'activité annuel 2007**

DITRA 08/1541/CC

**Monsieur MOLINO.**- Avis favorable unanime de la Commission.

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Y a t-il des votes contre ? Des abstentions ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

**DTUP 005-18/07/08 CC - Mise en oeuvre d'une tarification combinée entre les transports interurbains et le réseau de la RTM - Approbation d'une convention tripartite entre MPM, le Conseil Général des Bouches-du-Rhône et la RTM**

DITRA 08/1569/CC

**Monsieur MOLINO.**- Avis favorable unanime de la Commission.

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Y a t-il des votes contre ? Des abstentions ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

**DTUP 006-18/07/08 CC - Approbation d'une convention relative à l'organisation des transports entre Marseille Provence Métropole et le Département des Bouches-du-Rhône**

DITRAAG 08/1576/CC

**Monsieur MOLINO.**- Avis favorable unanime de la Commission.

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Y a t-il des votes contre ? Des abstentions ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

**DTUP 007-18/07/08 CC - Convention de Délégation de Service Public de Stationnement dans les parcs en enclos de Marseille - Approbation de l'avenant n°2**

DITRA 08/1635/CC

**Monsieur MOLINO.**- Avis favorable unanime de la Commission.

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Y a t-il des votes contre ? Des abstentions ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

**DTUP 008-18/07/08 CC - Approbation d'une convention de gestion du parking du Rouet avec la commune de Carry-le-Rouet**

DITRA 08/1637/CC

**Monsieur MOLINO.**- Avis favorable unanime de la Commission.

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Y a t-il des votes contre ? Des abstentions ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

**DTUP 009-18/07/08 CC - Délégation de Service Public pour la gestion et l'exploitation du tramway de Marseille - Principe d'une transaction en vue de la résolution du contrat**

DITRA 08/1642/CC

**Monsieur MOLINO.**- Avis favorable unanime de la Commission.

**Monsieur ZERIBI.**- Monsieur le Président, mes chers collègues, je suis heureux de présenter la résolution du contrat de tramway. Je dirais que c'est la fin d'un feuilleton malheureux qui a marqué une triple faute et une approche stratégique malheureuse de la majorité précédente.

Pourquoi dis-je cela ? Aujourd'hui, la décision de justice qui a été rendue et qui nous oblige à délibérer sur la résolution du contrat de tramway marque non seulement une erreur sur le plan juridique, mais plus encore, une erreur sur le plan stratégique, sur les plans économique, financier et politique.

Les transports urbains, vous le savez tous, sont aujourd'hui une dimension majeure dans la vie quotidienne de nos concitoyens comme le logement ou le développement économique.

C'est un thème complexe, certes, mais il l'est encore plus lorsqu'on ne fait pas les choix les plus pertinents quant aux orientations à donner sur les perspectives de développement du transport en commun. J'en veux pour preuve, cette décision de justice qui a marqué l'arrêt d'une stratégie politique de transport qui était un non sens. Je le dis aujourd'hui aussi en qualité de Président de la RTM, parce que si on a décidé à l'époque de faire une délégation de service public pour intégrer un opérateur privé à côté de la RTM, c'était une faute lourde parce qu'on mettait à mal non seulement la dimension d'entreprise intégrée de la RTM qui a su, par le passé, gérer tant les bus en surface, que le métro et le tramway à une époque et c'était faire offense à la qualité d'expertise, de savoir faire d'exploitation des agents de la RTM que je veux saluer par cette intervention.

Je suis très heureux et très fier de présenter cette délibération. Le groupe communiste qui était dans l'opposition à l'époque était monté au créneau. Aujourd'hui, ce n'est que justice qui est rendue par cette décision d'une autre stratégie que nous devons implanter.

Le tramway, je voudrais en dire deux mots, est une belle vitrine pour la Ville de Marseille. C'est incontestable. Je le dis en regardant Jean-Claude Gaudin, parce que j'ai souvent lu cet argumentaire lorsqu'on parle du tramway. Néanmoins, Monsieur Gaudin, et je le dis aussi à vos collègues, vous savez que quand on est un spécialiste des transports, on doit faire les choses sérieusement. Aujourd'hui, nous avons 40 000 voyageurs par jour dans le tramway à Marseille. 490 millions d'euros engagés sur les projets d'infrastructure. 800 millions d'euros avec la requalification urbaine. Partout, à n'importe quel endroit de l'hexagone, on vous indique que nous devrions tabler sur 160 000 voyageurs par jour.

Cela marque bien évidemment l'erreur stratégique quant au tracé qui a été retenu et si nous avons, chers collègues, choisi par exemple une autre zone territoriale, Marseille Nord ou Marseille Est, qui aujourd'hui souffre d'inéquité territoriale en matière de transports urbains, nous aurions aujourd'hui ce flux de voyageurs qui nous permettrait d'amortir l'investissement lourd qui a été fait.

Aujourd'hui, cette délibération met un terme au contrat qui a été passé. Ce contrat est rétroactivement caduque, la RTM va récupérer l'exploitation, j'en suis tout à fait fier et heureux, pour les agents de la RTM qui ont mis tous les moyens, toute leur énergie et tout leur savoir-faire pour répondre aux attentes et aux aspirations de nos concitoyens.

Mais vous savez, les agents de la RTM ont besoin d'une ligne politique claire et nous tenterons humblement de l'indiquer dans les semaines et les mois à venir. Je suis heureux de vous proposer de voter favorablement cette résolution du contrat de tramway.

*(Applaudissements)*

**Monsieur ILLAC.**- Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, je ne vais pas alourdir le débat sur ce rapport, mais je rappellerais quand même qu'en mars 2005, c'est avec grande émotion que les élus que nous sommes, défenseurs du service public mais aussi les personnels, avons accueilli les deux délibérations qui nous avaient été proposées. Je rappellerais celle sur la rectification du règlement intérieur de la RTM et celle qui donnait l'exploitation du tramway au groupement d'entreprise RTM VEOLIA.

A l'époque, avec mon ami Robert Bret, nous avons, au nom de notre groupe, déposé des recours sur ces deux délibérations. Aujourd'hui, l'histoire a parlé, la page est

tournée. Il faut maintenant clairement, comme nous l'avons promis au personnel de la RTM, que nous mettions en place toutes les procédures pour que l'exploitation que la RTM, qui doit se développer, soit mise rapidement en place. Nous sommes donc au moment où le Président, et je le remercie, va très certainement au plus tôt, car je crois que c'est ainsi que cela avait été mentionné lors du Conseil d'administration de la RTM, et je pense que c'est la seule façon d'éliminer les incidences juridiques, financières ou autres, engager la négociation pour qu'enfin la RTM montre ce qu'elle sait faire en matière d'exploitation du tramway. Je ne voulais pas être long, mais il fallait quand même rappeler l'histoire.

**Monsieur MUSELIER.**- Monsieur le Président, mes chers collègues, je voudrais dire deux petits mots par rapport à cette DSP. Effectivement, le tribunal administratif a annulé la délibération qui approuvait le contrat de la DSP. Le tribunal administratif a souligné dans une précédente décision que le lancement de la DSP était un choix légitime. Pourquoi ? Parce que nous avons fait des choix politiques qui ont souvent été critiqués en ce qui concerne le parcours. Nous avons la volonté de désengorger le centre-ville, d'enlever les voitures du centre-ville, d'harmoniser la qualité des transports urbains en centre ville par les transports publics avec une logique cohérente sur les transports train / tramway / métro / bus / parkings de substitution et périphériques, qui arriveront bien un jour avec la L2, nous permettant ainsi d'avoir un centre-ville de Marseille aéré et apaisé.

Cela a nécessité deux ans de travaux, des investissements importants, de l'ordre de 800 millions d'euros. Et ces 800 millions d'euros, contrairement à ce qui a été dit, ne correspondent pas à une requalification de l'espace public, cela correspond à 12 kilomètres de tramway, avec ce que cela veut dire sur l'ensemble de l'aire métropolitaine, et aux kilomètres de métro pour désenclaver toute une partie de Marseille qui seront livrés l'année prochaine, sachant que les 12 kilomètres de tramway coûtent 400 M€ et que les 2.5 kilomètres de métro coûtent également 400 M€.

Pour financer ces travaux conséquents, nous avons la nécessité de faire des emprunts. Pour ces emprunts, nous sommes passés par un certain nombre de banques et notamment la BEI puisqu'il fallait avoir des aides européennes. On nous a expliqué qu'il fallait mettre en concurrence pour obtenir l'emprunt. Pour avoir des taux intéressants, il fallait faire un appel à concurrence pour la gestion de ce nouvel outil mis à disposition des Marseillais, en l'occurrence le tramway – et il ne s'agissait pas de la totalité du réseau bus / métro / tramway, mais simplement de la nouvelle ligne de tramway – pour savoir quel était le meilleur moyen et le moins cher pour pouvoir faire fonctionner ce nouveau réseau. C'est à ce moment-là que la RTM s'est mariée avec VEOLIA pour répondre à cet appel à concurrence et a montré dans le cadre de ce partenariat d'entreprises, sa capacité à répondre aux problèmes.

Aujourd'hui, le tribunal administratif a pris la décision d'annuler. Ce n'est pas sur le fond, mais sur la forme. C'est un problème juridique. Ce n'est pas comme j'ai pu le lire ou l'entendre, une malveillance, une malhonnêteté, c'est une décision politique qui a été déposée dans le cadre...

**Monsieur MENNUCCI.**- Heureusement !

**Monsieur MUSELIER.**- Heureusement, mais vous pourriez dire aussi que quelques-uns de vos amis véhiculent des propos dans le cadre de rumeurs potentielles de malveillance ou de malhonnêteté, alors que ce n'est pas le cas !

**Monsieur MENNUCCI.**- Mais qui a parlé de cela ?

**Monsieur MUSELIER.**- Je l'ai entendu hier à la télévision, Monsieur Mennucci.

Nous avons apporté une réponse juridique. Cette démarche a été attaquée sur le plan juridique. La délibération a été cassée, ce qui fait que maintenant, vous soumettez aujourd'hui dans cet hémicycle cette proposition.

Pendant la campagne municipale, le Maire de Marseille s'est positionné de façon très claire par rapport à cette décision de justice en disant qu'il ne la remettrait pas en cause. Il n'y a pas de triomphalisme particulier à avoir dans une démarche ou dans une autre. Il y a la démarche de savoir quels sont les meilleurs moyens de se déplacer en ville et pour qui.

Nous avons donc présenté un réseau, nous avons équilibré une régie, nous respectons parfaitement le personnel de cette régie. Nous estimons, et les Marseillais nous suivent sur cela compte tenu des sondages d'opinion qui ont eu lieu, que le tramway de Marseille est un vrai succès. Aujourd'hui, plus de 40 000 personnes s'en servent. Nous allons avoir l'ouverture du tunnel de Noailles et la deuxième ligne va se mettre totalement en place. Nous allons avoir le prolongement sur Arenc avec la desserte de la tour CMA CGM et le nouveau quartier d'affaires où plus de 5000 personnes travaillent.

Vous aurez en 2010 l'ouverture du métro et petit à petit, vous verrez, Monsieur Zeribi, vous qui arrivez sur ce dossier, que l'équilibre fonctionnel de la totalité de l'exercice RTM, avec une montée en charge de la totalité du réseau de plus de 7%, montre bien que le tramway et le métro attirent les Marseillais dans les transports publics, dans les zones où des gens vivent ou travaillent. Il y a une logique de déplacement dans cette ville dans le cadre de la mise en place des transports publics.

Vous avez en charge cela aujourd'hui. Il faudra nous démontrer plus tard que ces choix qui sont des choix travail / domicile ou domicile / travail ou lieux de vie, ne correspondent pas à la réalité de la structure urbaine de cette ville.

Parallèlement à cela, il faudra nous démontrer plus tard que les choix qui ont été faits ne donnent pas la possibilité à la RTM d'avoir plus de voyageurs au quotidien. Il faudra ensuite nous prouver que, sous l'action de la précédente Communauté Urbaine, nous n'avons pas réussi à trouver un équilibre de la Régie des Transports Marseillais qui a été fort cher et parfois fortement contesté par les Maires des communes extérieures.

Monsieur le Président, compte tenu de ce contexte bien spécifique, nous serons à vos côtés pour vous aider sur les transports en commun, car si nous avons besoin de sortir les véhicules, nous avons aussi besoin de trouver des choix harmonieux dans le cadre des transports publics. Dans le choix harmonieux des transports publics, vous avez la nécessité de lancer les dossiers qui ont été validés lors de la campagne électorale, que ce soit pas notre équipe ou que ce soit par votre équipe. Des projets essentiels ont été proposés, que ce soit pour le métro desservant les quartiers Nord, que ce soit pour le trajet de tramway sur l'ensemble de la Ville de Marseille avec l'idée d'un réseau et d'un maillage. Ce sont deux choix politiques différents, mais ce sont des choix stratégiques essentiels pour le développement de cette ville, pour apaiser la vie et la circulation dans cette cité. C'est ce sur quoi je vous demande de vous pencher sinon, à la fin de votre mandat, nous aurons zéro kilomètre de tramway, zéro kilomètre de métro, si ce n'est ceux que nous avons programmés. Donc, nous avons la nécessité de le mettre tout de suite en place.

*(Applaudissements)*

**Monsieur CROCE.**- Monsieur le Président, chères et chers collègues, après notre ami Michel Illac, qui a fait une intervention à laquelle il n'y a presque rien à rajouter, je voudrai souligner au nom du groupe CRC, et on s'en félicite, la signification que revêt le retour à l'unicité de la RTM après la décision de retrait de la DSP à VEOLIA.

Il s'agit de rendre au service public de la RTM, au personnel et cadres, à leurs organisations syndicales qui ont agité dans l'intérêt de la population, aux élus qui ont soutenu et favorisé cette démarche et à ceux qui s'y sont finalement ralliés, comme aujourd'hui notre institution de Marseille Provence Métropole qui va le faire, après le vote à l'unanimité du Conseil d'administration de la RTM, la pleine compétence du tramway qui va enfin pouvoir revêtir le logo RTM.

Cette logique de préservation du bien public dans l'intérêt à la fois de la population et de notre Communauté Urbaine devrait servir de point d'appui, à notre avis, sur

un certain nombre de questions qui s'ouvrent à nous dans une période où les services publics sont souvent décriés et font l'objet de mercantilisation, oubliant ce qui devrait d'abord guider nos choix : l'intérêt des besoins de nos populations.

C'est le cas aujourd'hui avec La Poste après les déclarations de son Président rapportées par la presse, confirmées ensuite, alors que ni les organisations syndicales, ni son personnel n'en avaient été informés, sur la perspective d'ouverture de son capital de 10 à 20%, avec sa transformation projetée en Société Anonyme.

Soyez en convaincus, les élus Communistes, Républicains, Citoyens ne laisseront pas faire un tel coup de force, orchestré sans doute par le gouvernement et l'Elysée, comme l'a démontré l'intervention de son Secrétaire Général Claude Guéant sur Europe 1.

*(Brouhaha)*

Ce n'est pas seulement du maintien de la présence postale dans chaque commune dont il est question, l'enjeu c'est l'existence même du service public de La Poste, de son statut, de celui de son personnel, dans le cadre d'un développement du territoire harmonieux,...

**Monsieur BENZI**. - Quel est le rapport ?

**Monsieur CROCE**. - Ecoutez bien, vous allez apprendre !

... conforme aux besoins des usagers, y compris des entreprises petites ou grandes. Cet enjeu là rassemble d'ailleurs quand les effets s'en font sentir dans les localités, bien au-delà des clivages politiques. Dès lors que les personnels et populations s'en mêlent, les élus de toute opinion sont présents.

Je vous invite donc Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Maires et Parlementaires actuels et futurs, et chers collègues, à mettre en échec un tel projet qui, s'il allait à son terme, tournerait le dos à une véritable présence postale dans nos communes qui ont besoin de services publics démocratisés, développés et modernisés, à un véritable droit à la communication pour tous, à la mise en place d'un pôle public financier aujourd'hui indispensable.

*(Sifflements)*

Le résultat aujourd'hui à la RTM où la privatisation du tramway a été évitée nous invite à la réflexion. Il est porteur de perspectives pour l'avenir des services publics au-delà même de celui de La Poste.

Je vous remercie.

**Monsieur LE PRESIDENT**. - Monsieur Muselier, nous ferons bien entendu le maximum pour le transport sur Marseille, mais aussi, bien évidemment sur l'aire métropolitaine, mais bien évidemment aussi, en tenant compte des contraintes financières liées à la situation que connaît MPM et que vous n'ignorez pas.

De même, tout cela doit être fait selon une répartition harmonieuse des financements en tenant compte de l'ensemble des communes métropolitaines. C'est ce que j'ai à dire pour aujourd'hui sur ce sujet.

Par ailleurs, je vous fais part d'une information : nous avons délibéré tout à l'heure en urgence en Bureau pour l'indemnisation des commerçants qui ont été touchés par les travaux du tramway et qui attendaient que la Commission d'Indemnisation se réunisse ; elle ne s'était plus réunie depuis février.

Donc la Commission, à l'unanimité, a pris la décision de les indemniser rapidement et nous l'avons délibéré ensemble à l'unanimité tout à l'heure en Bureau. Une information sera faite à la prochaine assemblée sur ce qui a été délibéré avec la liste des commerçants bénéficiaires de cette indemnisation.

On peut donc considérer que le rapport DTUP 009-18/07/08 CC est approuvé.

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

**DTUP 010-18/07/08 CC - Approbation du principe de la loi n°2007-1224 du 21 août 2007 sur le dialogue et la continuité du Service Public dans les transports terrestres, réguliers de voyageurs**

DITRAAG 08/1299/CC

**Monsieur MOLINO**.- Avis favorable à la majorité de la Commission.

**Monsieur DUTOIT**.- Monsieur le Président, chers collègues, au nom du groupe CRC, je veux exprimer ici notre désapprobation concernant ce rapport.

En effet, celui-ci est la mise en œuvre contrainte de la loi d'août 2007 qui impose un service minimum dans les transports. Ce texte relatif au « dialogue social et à la continuité du service public dans les transports terrestres réguliers de voyageurs » a été un des premiers mauvais coups de la mandature du nouveau Président de la République Nicolas Sarkozy.

Il aurait pour but de prévenir les conflits dans les entreprises de transports terrestres en favorisant le dialogue social et d'organiser le service en cas d'arrêt de travail des salariés, pour le bien des usagers.

Chacun sait pourtant que la conflictualité au sein du service public ne cesse de baisser. Mme Idrac, Présidente de la SNCF, a déclaré que dans son entreprise le nombre de jours de grève était passé de 0,70 par agent et par an en 2006, à 0,13 pour 2007. M. Mongin, Président de la RATP, a donné des chiffres très semblables.

Les organisations syndicales ont confirmé cette évolution.

Je crois que Mme Beaud, Directrice Générale de la RTM, pourrait nous donner les mêmes tendances pour la Régie malgré le conflit de l'année dernière, dû à la privatisation de la gestion du tramway de Marseille que nous venons d'annuler.

Citons Louis Gallois, en 2003 : « *Une solution interne sera toujours préférable à une loi.* » Quant à Mme Idrac, alors Présidente de la RATP, elle soulignait à la même époque : « *La voie législative directe est périlleuse. Le chemin contractuel, sans doute plus long, paraît plus fructueux.* ». Seul le MEDEF se réjouit ouvertement de ce dispositif.

Et chacun sait également que cette loi pour les transports réguliers de voyageurs est la pointe avancée d'un recul social en matière de dialogue social. L'objectif est de toucher également la Poste, la radio, la télévision et l'Education nationale.

D'ailleurs, hasard du calendrier, l'Assemblée nationale a adopté avant-hier le projet de loi qui impose le service minimum d'accueil des enfants dans les écoles du 1er degré en cas de grève.

*(Applaudissements)*

Ce dernier texte pouvant rentrer en vigueur dès la rentrée de septembre. Les communes seront heureuses d'apprendre qu'elles devront régler seules ce problème malgré les faibles moyens financiers dont elles disposent aujourd'hui. En fait, ce sont tous les services publics qui sont visés.

Chacun sait également que la conflictualité n'est pas la cause des discontinuités des services publics de transport de voyageurs. Elle ne représente pas plus de 2 % des problèmes, quand les négociations pour un accord n'ont pu aboutir.

Par contre, il se dit que le patronat du secteur préfère la loi à la négociation.

En fait, l'objet de cette loi n'est pas de répondre à la question de la continuité du service public des transports terrestres de voyageurs, pas plus que d'améliorer le dialogue social. Il s'agit d'une loi idéologique cohérente avec le slogan « *travailler plus pour gagner plus !* ».

En réalité, cette loi est ainsi faite qu'elle va pousser à des grèves, concernant un nombre plus limité de salariés, mais à des grèves plus dures. Ce n'est pas ainsi que l'on peut favoriser le dialogue social ni améliorer la continuité du service ! Au-delà, on peut craindre l'augmentation du nombre de recours devant les tribunaux, ce qui judiciairisera davantage les relations du travail. Est-ce cela que nous voulons quand on nous parle de dialogue social ?

En fait, cette loi rentre en cohérence avec l'ensemble de la politique du Président de la République. C'est bien celle-ci que rejettent aujourd'hui les Françaises et les Français qui font de moins en moins confiance à Nicolas Sarkozy.

*(Tumultes)*

Cette loi et son application sont inutiles, car il suffirait d'appliquer les textes existants pour améliorer les relations sociales dans un secteur où la conflictualité est déjà en forte baisse. Inutile, car les véritables enjeux de la continuité du service sont ailleurs, dans les moyens financiers, matériels et humains nécessaires. Ce n'est pas de cette loi que nous avons besoin mais d'une véritable loi de programmation de moyens et d'engagements publics.

Et non satisfait de porter atteinte à la liberté des salariés le gouvernement veut faire porter aux collectivités locales et territoriales des responsabilités qui ne sont pas les leurs en leur faisant organiser le service minimum. En d'autres termes, il se défausse sur nous.

Car ce texte de loi induit une remise en cause du principe de libre administration des collectivités territoriales. Celles-ci représentant la quasi-totalité des autorités organisatrices du transport visées par la loi.

*(Brouhaha)*

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Monsieur Dutoit, concluez s'il vous plaît.

**Monsieur DUTOIT**.- La loi oblige désormais toutes les autorités organisatrices de transport (AOT) à garantir aux usagers un service réduit, mais prévisible les jours de grève.

Monsieur le Président, assumons nos responsabilités d'hommes et femmes de Gauche : Refusons de voter l'application de cette loi inique.

Nous serons toujours dans la légalité. Pour répondre à cette éventualité, le législateur a prévu l'intervention du représentant de l'État pour se substituer à la collectivité. Laissons donc le soin au Préfet de région de mettre en œuvre cette atteinte aux libertés du travail puisque tel en a décidé le pouvoir en place.

La Communauté Urbaine n'a rien à perdre en agissant ainsi. Bien au contraire, il serait tout à son honneur d'assumer politiquement cet acte dans l'intérêt des salariés et des usagers.

Aussi, Monsieur le Président, j'invite les élus de Gauche que nous sommes de poursuivre par cet acte la ligne politique qui est la nôtre. Comme lors du vote de cette loi (le 2 août 2007), où l'ensemble des parlementaires socialistes, communistes et verts ont saisi le Conseil Constitutionnel estimant que le texte de loi avait « *pour effet d'interdire de façon implicite l'exercice du droit de grève* », en dénonçant notamment la déclaration préalable demandée à tous les salariés, 48 heures avant le début de toute grève, sous peine de sanctions disciplinaires, ce qui, vous en conviendrez avec moi, est une atteinte à la liberté individuelle de chaque salarié de décider, quand il le souhaite, de faire grève ou pas.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Monsieur Dutoit, concluez s'il vous plait.

**Monsieur DUTOIT**.- Je conclue Monsieur le Président.

Ce service minimum est une véritable offensive contre le droit de grève et s'intègre dans une stratégie de recul social généralisé.

Dois-je rappeler ici la dernière provocation de Nicolas Sarkozy, Président de la République, sur ce sujet, je cite : « *Désormais quand il y a une grève en France personne ne s'en aperçoit* » (Congrès national de l'UMP, le 05 juillet dernier).

Ne pas voter pour ce rapport est aujourd'hui, à mes yeux, un acte symbolique contre ce déni de démocratie sociale que souhaite imposer le gouvernement et le Président Sarkozy.

Je vous remercie de votre écoute attentive.

**Monsieur ZERIBI**.- Merci Monsieur le Président, mes chers collègues. Nous allons essayer de dépassionner le débat.

Il y a un an, Monsieur le Président, mes chers collègues, le 21 août 2007, une loi stipulait l'obligation de mettre en place une continuité de service public dans les transports de voyageurs. Cette loi, quasiment un an après, n'a pas été mise en application chez nous, à Marseille, et notamment à la RTM. Cette décision doit être prise aujourd'hui, au sein du Conseil Communautaire. Elle nécessite que nous nous mettions en conformité avec la loi.

Je trouve plutôt cocasse, chers collègues, que ce soit une majorité de la Gauche républicaine qui nous propose de nous mettre en conformité avec la loi soucieux de respecter les lois républicaines qui sont l'expression de la souveraineté populaire. Donc nous vous demandons de voter favorablement cette délibération. J'ajoute, que c'était à vous, mes chers collègues de l'opposition d'aujourd'hui, de le faire et que vous n'avez pas eu ce courage à l'époque. Vous avez prétendu attendre l'élection municipale, par une approche politicienne, pour mettre en application la loi. C'est dommageable pour vous parce que c'était une loi que votre majorité gouvernementale avait prônée.

Le temps du débat de l'Assemblée nationale est terminé. Et nous sommes au sein du Conseil Communautaire de Marseille Provence Métropole.

Pour ma part, je vous demande chers collègues de voter favorablement pour deux raisons. Tout d'abord parce que je ne peux pas accepter, au nom de mon groupe, que ce soit le Préfet qui nous impose les mesures à mettre en œuvre pour définir la mise en application d'un accord collectif entre la direction de la RTM et les organisations syndicales. Ce n'est pas acceptable de se faire imposer par le représentant de l'Etat, la loi alors que nous sommes élus, responsables et que nous devons assumer nos responsabilités. Encore une fois, ne vous trompez pas, c'est notre majorité qui le propose, et ce n'est pas l'opposition que vous représentez et, à l'époque, vous auriez dû le faire si vous aviez eu plus de courage.

*(Tumultes)*

Je tiens à vous dire que nous sommes soucieux de préserver par la même occasion le droit de grève qui est un droit constitutionnel ! Et il n'est pas question, aujourd'hui, d'aller dans le sens du gouvernement qui tend à remettre en cause des acquis sociaux en la matière. Je pense et je veux croire que cette mise en conformité avec la loi nous permettra de définir les contours d'un dialogue social véritable, positif et je fais confiance à la direction générale de la RTM pour associer les organisations syndicales, dès la rentrée de septembre, aux discussions sur un accord collectif, et à faire en sorte que nous puissions poursuivre les efforts qui ont été engagés pour moins de conflits et une relation apaisée entre la direction et les organisations syndicales.

C'est le sens de la délibération de ce jour. Nous prenons nos responsabilités, nous n'acceptons pas que le représentant de l'Etat nous impose quoi que ce soit, et je crois que c'est tout à l'honneur de notre majorité qui est incarnée par la Gauche républicaine.

Merci.

**Monsieur MONTAGNAC**.- Monsieur le Président, mes chers collègues je suis élu de la commune de Carry-le-Rouet. Les petites villes n'ont pas souvent l'occasion de prendre la parole ici parce que malheureusement nous ne représentons que les 20% des 100% de la Communauté Urbaine.

Mais je suis quand même étonné, depuis environ 45 minutes, d'entendre un débat digne de l'Assemblée nationale, alors je vous suggérerai, Monsieur le Président, si vous en êtes d'accord, de changer nos indemnités de conseillers communautaires pour des indemnités de députés.

*(Applaudissements)*

**Monsieur MUSELIER**.- M. Montagnac garde toujours son humour !

Je dirai quelques mots Monsieur le Président parce que c'est une délibération importante.

D'une part, sur la forme, je souhaiterais que vous rappeliez, en tant que Président, à votre collègue Karim Zeribi que nous avons passé un accord de partenariat et que j'ai cru comprendre que nous étions dans une situation où nous avons conclu un accord de coopération, de cogestion, de travail collectif sur la base et que nous ne sommes pas dans l'opposition. Je vous demande de bien vouloir le lui rappeler.

D'autre part, une loi a été effectivement votée le 21 août 2007. C'est une loi républicaine qui est faite pour être appliquée. Le mérite de M. Dutoit est qu'il ne change pas de discours. Qu'il soit à Paris, ou à Marseille, c'est la même chose. Il n'y a pas de surprise. Il est toujours un peu long, mais il a toujours la même démarche. Il faut lui reconnaître une certaine cohérence.

Je voudrais rappeler que la volonté du législateur est le dialogue et la continuité du service public dans les transports terrestres et réguliers des voyageurs. Cela signifie prévenir les conflits afin de créer un dialogue en amont, et c'est garantir, en cas de grève, un service minimum.

Cela a été dit pendant la campagne électorale par le Président, très bien : nous avons le service minimum. A partir du moment où la loi est votée, nous nous devons de l'appliquer et si la loi n'est pas appliquée, il est normal que le représentant de l'Etat, le Préfet nous l'impose. Aurions-nous dû aller plus vite ? Peut-être, sûrement, puisque de toute façon, nous y sommes très favorables. Mais vous savez très bien, que ce soit au Conseil municipal ou à la Communauté Urbaine, que nous avons eu un calendrier un peu difficile. Pour autant, je ne crois pas que ce soit un argument fort de dire que c'est une très bonne chose que ce soit vous qui la présentiez ou non. J'ai cru comprendre que nous travaillons ensemble.

Revenons sur cette base-là. Quel est l'intérêt de l'objectif de cette loi ? Sur des dessertes qui ont été choisies par les responsables des régies, qu'elles soient à Marseille ou hors Marseille, il faut qu'une grève puisse être discutée en amont de façon à être évitée, il faut que le salarié qui fait grève, le dise. L'autorité organisatrice peut présenter...

**Une voix**.- On connaît la loi !

**Monsieur MUSELIER**.- Bien sûr, vous connaissez la loi, vous êtes tous députés.

**Une voix**.- Il n'y a pas que les députés qui connaissent la loi !

**Monsieur MUSELIER**.- Il faut que cette loi puisse permettre à nos concitoyens, sur les lignes les plus importantes, d'avoir des déplacements.

Aujourd'hui, les dessertes choisies, la mise en place de cette décision que nous votons aujourd'hui nous permettra enfin, ce que nous souhaitons depuis toujours, ce qu'un grand nombre de nos concitoyens souhaitent, que ce soit dans l'Education nationale ou dans les transports publics, de faire en sorte que les usagers ne soient pas pris en otage par une grève.

Aujourd'hui, notre majorité collective, avec ses nuances et ses différences, va voter cette délibération et j'en suis très heureux.

Je vous remercie.

*(Applaudissements)*

**Monsieur ROYER-PERREAULT.**- Monsieur le Président, mes chers collègues, j'aurais souhaité intervenir sur ce rapport qui a suscité un débat quelque peu ahurissant, car j'ai bien entendu ce qu'a dit M. Dutoit, qui, je pense, sans doute, est animé par des nostalgies contrariées. Mais, très sincèrement, le débat et les arguments que vous avez pu avancer, Monsieur Dutoit, n'avaient, me semble-t-il, pas lieu dans cette hémicycle.

Pour ma part, je me réjouis que notre assemblée, que notre collectivité prenne cette décision d'assurer un service garanti dans les transports publics de notre agglomération.

Premièrement, c'est un outil, me semble-t-il, et nous devons le voir comme tel, pour une modernisation du dialogue social. Je crois que c'est un outil de responsabilisation des acteurs sociaux pour permettre d'avoir un dialogue social rénové et un dialogue social qui soit interactif entre les différentes parties de ce dossier.

Deuxièmement, c'est un outil pour la Communauté Urbaine et je crois que nous devons nous en féliciter également car c'est un outil qui assure la qualité du service public et je crois que sur l'ensemble de ces bancs, nous pouvons nous retrouver sur ce principe-là.

Troisièmement, c'est un outil pour les Marseillais, car cela permet d'assurer ce fameux service garanti qu'ils attendent pour répondre à des besoins du quotidien.

En cela, je crois que nous, les élus, devons être très satisfaits. Je dirais tout simplement que nous faisons œuvre de modernité lorsque nous adoptons ce matin cette délibération car très sincèrement, je crois qu'aujourd'hui, nos concitoyens attendent franchement que, dans le cadre d'un dialogue social rénové, et partagé, nous puissions les dispenser des conséquences des conflits sociaux au quotidien et pour leur quotidien.

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Je mets aux voix ce rapport.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

### **Le rapport est adopté à la majorité**

Vote contre de Mmes Bonifay, Hadj Chick, Mattei, Ortiz, Nicolaj Palloix et de MM. Dutoit, Dutto, Poggiale, Croce, Gillet, Ounanian

Abstention de Mmes Nespoulous, Desmats, Boulay et de MM. Molino, Lakhdar, Magro, Rosso, Meroni, Illac, Semeriva, Fouquet, Agullo, Espinosa.

### **UNE AGGLOMÉRATION ÉCO-RESPONSABLE**

**Madame VASSAL.**- A la Commission « une agglomération eco-responsable », l'ensemble des rapports a reçu un avis favorable. Il nous a été présenté deux rapports, un sur le traitement des déchets et un sur le prix des déchets. La Commission va essayer de travailler à partir du mois de septembre, sur une meilleure connaissance aussi bien sur le traitement des déchets que sur le cheminement de l'eau. Je vous annonce, Monsieur le Président que nous tiendrons notre prochaine Commission décentralisée sur la station d'épuration de Marseille et que nous allons essayer de mener l'ensemble de la Commission

sur le cheminement de l'eau pour que la compréhension soit meilleure. Car effectivement, tout le monde ouvre le robinet, mais certaines personnes ne savent pas toutes les implications de ce geste qui doit devenir citoyen, compte tenu de la situation nationale au niveau de l'eau.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- C'est une excellente initiative.

**AGER 001-18/07/08 CC - Approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets pour l'année 2007**

DTDAG 08/1487/CC

**Monsieur ROUZAUD**.- Il s'agit du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets pour l'année 2007

**Monsieur LAPEYRE**.- Monsieur le Président, Chers Collègues, la loi Barnier du 2 février 1995, relative au renforcement de la protection de l'environnement et le décret du 11 mai 2000 précisent que chaque président d'établissement public de coopération intercommunale, doit présenter un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers.

Le rapport concernant notre collectivité nous est soumis aujourd'hui avant sa mise à disposition dans les différentes communes de notre Communauté Urbaine.

Notre groupe tient à féliciter les rédacteurs de ce document car il répond au double objectif fixé par la loi et le décret, à savoir : la responsabilisation des élus et la transparence vis-à-vis de nos concitoyens.

Ce rapport est un élément essentiel de la compréhension du service public des déchets car il détaille les éléments constitutifs de leur collecte et de leur traitement tout en définissant le périmètre où les actions sont menées.

En effet, pour la très grande majorité des habitants de notre territoire, la gestion des déchets restent encore inconnue, et plus particulièrement les différentes phases de collecte de traitement.

Ce document nous apporte une information claire sur la façon dont sont gérés les déchets dans chaque commune de notre collectivité. L'important est en effet de savoir ce qui est fait des déchets après les avoir déposés pour leur enlèvement.

De lecture facile, le document qui nous est présenté reprend les indicateurs clés qui permettent d'informer nos concitoyens sur la réalité du service de collecte et de traitement des déchets. Il permet aussi d'informer les habitants de notre Communauté Urbaine sur la gestion et le coût de l'élimination des déchets, ainsi que sur l'organisation de cette gestion avec ses progrès, la mise en place des projets de nouvelles installations et les événements qui se sont produits dans l'année.

Ce rapport est un véritable outil d'information et un bon outil pédagogique.

Au vu des chiffres contenus dans le rapport, ce document traduit et de façon significative les progrès que la Communauté Urbaine a enregistré dans le domaine de la gestion des déchets et plus particulièrement sur le tri et la collecte sélective qui doivent demeurer au cœur du dispositif de la politique de collecte des déchets ménagers de notre collectivité.

En effet, en 2007, la collecte sélective en porte à porte et en points d'apport volontaire a permis la récupération de près de 33 000 tonnes de déchets recyclables, dont 89% ont pu être recyclés ou valorisés.

Dans ce domaine, rien n'est facile et malgré toutes les embûches et la mauvaise foi des déclinologues, des spécialistes de la contradiction et des professionnels de

l'immobilisme, la Communauté Urbaine avance en s'appuyant sur une montée en puissance du recyclage et de la valorisation.

En 2007, 47% de la population de MPM dispose à son domicile du bac jaune pour stocker les déchets propres et secs recyclables.

Par ailleurs, je souhaite attirer votre attention sur le chiffre préoccupant de la quantité de déchets ménagers et assimilés générés par les habitants de notre métropole : 683 494 tonnes, soit 697 kg/habitant alors que la moyenne nationale n'est que de 360 kg/habitant.

Cette situation nécessite une prise de conscience de chacun d'entre nous et une volonté d'accélérer notre politique de réduction du volume des déchets.

Pour diminuer de façon constante la quantité de déchets que nos concitoyens génèrent sur notre territoire, il est indispensable que notre collectivité se fixe des objectifs généraux à atteindre.

Une diminution des quantités à la source aboutira à terme à une réduction des quantités traitées et donc à une diminution des coûts de traitement et des impacts induits sur la santé et sur l'environnement.

Notre groupe vous propose, Monsieur le Président, d'atteindre les objectifs suivants :

- Etablir une charte de bonne conduite avec les commerces pour la réduction des déchets à la source, en prenant exemple sur celle qui a été signée par la mairie de la Ciotat et concernant les emballages.
- Réduire les documents papiers issus des services municipaux.
- Utiliser les associations comme relais locaux de sensibilisation sur la réduction à la source.
- Développer l'information en milieu scolaire et dans les mairies.
- Informer sur les coûts engendrés par le mauvais tri.
- Organiser des actions partenariales avec les entreprises de biens de consommation, les producteurs de matériaux d'emballages, les distributeurs, les associations autour d'un thème central « *Consommons responsable pour produire moins de déchets ménagers* »

**Et enfin, conduire une politique volontariste hiérarchisant les priorités :**

- La prévention des déchets en provenance des produits ou des activités,
- La réutilisation des produits,
- Le recyclage des déchets : recyclage de matériaux et de la matière organique,
- La valorisation : pratique de la méthanisation,
- L'élimination avec valorisation énergétique : pratique de production de chaleur et d'électricité : incinération.

En aucun cas, Monsieur le Président, il ne faut politiser le débat sur le traitement et l'élimination des déchets.

Comme le disait le Préfet Fremont : les ordures ménagères ne sont ni de droite, ni de gauche ! Elles sont devant nous !

Monsieur le Président, notre groupe soutiendra avec détermination une politique pragmatique et responsable de traitement et d'élimination des déchets que si elle offre à nos concitoyens un système de gestion modernisé, conforme au principe du développement durable et qui s'appuie sur :

- La réduction du volume des déchets,
- Le développement du recyclage et de la valorisation,
- Le respect de la santé et de l'environnement,

Et, la volonté de privilégier le traitement multifilières des déchets de MPM : tri, collecte sélective, Méthanisation, Compostage, Valorisation énergétique, plutôt qu'un mode de traitement unique comme certains le préconisent.

Notre groupe votera le rapport qui nous est proposé, car il démontre si besoin était, que la politique menée en 2007 par le Président Jean-Claude Gaudin a été, en matière de gestion des déchets ménagers, courageuse, audacieuse et responsable.

Je vous remercie

*(Applaudissements)*

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Y a t-il des votes contre ? Des abstentions ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

**AGER 002-18/07/08 CC - Convention de versement périodique d'acomptes à l'Agence de l'Eau au titre des sommes perçues par les régies de l'eau de MPM concernant les redevances pour pollution et pour modernisation des réseaux de collecte relatives aux usages domestiques et assimilés de l'eau**

DEASRVS 08/1139/CC

**Monsieur ROUZAUD.**- Avis favorable unanime de la Commission.

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Y a t-il des votes contre ? Des abstentions ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

**AGER 003-18/07/08 CC - Approbation du règlement du Service Public d'Assainissement Non Collectif de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole**

DEASRVS 08/1274/CC

**Monsieur ROUZAUD.**- Avis favorable unanime de la Commission.

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Y a t-il des votes contre ? Des abstentions ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

**AGER 004-18/07/08 CC - Convention d'affermage 00/6121 du service de l'assainissement de Ceyreste - Prolongation de délai - Approbation de l'avenant n° 9**

DEA 08/1323/CC

**Monsieur ROUZAUD.**- Avis favorable unanime de la Commission.

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Y a t-il des votes contre ? Des abstentions ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

**AGER 005-18/07/08 CC - Convention d'affermage 00/6120 du service de l'Eau de Ceyreste - Prolongation de délai - Approbation de l'avenant n° 8**

DEA 08/1324/CC

**Monsieur ROUZAUD**.- Avis favorable unanime de la Commission.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Y a t-il des votes contre ? Des abstentions ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

**AGER 006-18/07/08 CC - Contrat d'affermage des services de l'eau et de l'assainissement de la commune de Cassis - Prolongation de délai - Approbation de l'avenant n° 9**

DEA 08/1336/CC

**Monsieur ROUZAUD**.- Avis favorable unanime de la Commission.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Y a t-il des votes contre ? Des abstentions ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

**AGER 007-18/07/08 CC - Convention d'affermage N°00/6133 du service de l'assainissement de la Zone Industrielle de Gémenos. Prolongation de délai - Approbation de l'avenant n°7**

DEA 08/1374/CC

**Monsieur ROUZAUD**.- Avis favorable unanime de la Commission.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Y a t-il des votes contre ? Des abstentions ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

**AGER 008-18/07/08 CC - Renforcement du réseau d'eau potable - Étage bas - Commune de Carry le Rouet - Affectation d'une Autorisation de Programme**

DEASRVS 08/1379/CC

**Monsieur ROUZAUD**.- Avis favorable unanime de la Commission.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Y a t-il des votes contre ? Des abstentions ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

**AGER 009-18/07/08 CC - Interconnexion des réseaux Aubagne / Gémenos - Secours du réseau de Gémenos Étage haut - Communes de Gémenos et d'Aubagne - Affectation d'une Autorisation de programme**

DEASRVS 08/1381/CC

**Monsieur ROUZAUD**.- Avis favorable unanime de la Commission.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Y a t-il des votes contre ? Des abstentions ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

**AGER 010-18/07/08 CC - Renforcement de l'alimentation du réservoir du Revestel - Commune de Cassis - Affectation d'une Autorisation de Programme.**

DEASRVS 08/1382/CC

**Monsieur ROUZAUD**.- Avis favorable unanime de la Commission.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Y a t-il des votes contre ? Des abstentions ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

**AGER 011-18/07/08 CC - Réalisation d'un réservoir d'eau potable de 2000 m3 dans le quartier de la Salette - Commune de Marseille (12ème arrdt) - Affectation d'une Autorisation de Programme.**

DEASRVS 08/1383/CC

**Monsieur ROUZAUD**.- Avis favorable unanime de la Commission.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Y a t-il des votes contre ? Des abstentions ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

**AGER 012-18/07/08 CC - Secours de l'usine de production d'eau potable de Plan de Cuques - Liaison Croix Rouge/Station des Ambrosis - Commune de Plan de Cuques - Affectation d'une Autorisation de Programme.**

DEASRVS 08/1385/CC

**Monsieur ROUZAUD**.- Avis favorable unanime de la Commission.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Y a t-il des votes contre ? Des abstentions ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

Abstention Mme Karboviak et de MM. Bertrand, Campioni et Sorge

**AGER 013-18/07/08 CC - Secours en eau potable du hameau de Laure - Commune de Gignac la Nerthe - Affectation d'une Autorisation de Programme**

DEASRVS 08/1387/CC

**Monsieur ROUZAUD**.- Avis favorable unanime de la Commission.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Y a t-il des votes contre ? Des abstentions ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

**AGER 014-18/07/08 CC - Construction d'une 2ème cuve au réservoir des Arnauds - Commune d'Aubagne - Affectation d'une Autorisation de Programme.**

DEASRVS 08/1388/CC

**Monsieur ROUZAUD**.- Avis favorable unanime de la Commission.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Y a t-il des votes contre ? Des abstentions ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

**AGER 015-18/07/08 CC - Renforcement du sous réseau d'alimentation en eau potable de Bellevue/Rougière - Communes de Marseille et de Septèmes les Vallons - Affectation d'une Autorisation de Programme**

DEASRVS 08/1375/CC

**Monsieur ROUZAUD**.- Avis favorable unanime de la Commission.

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Y a t-il des votes contre ? Des abstentions ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

**AGER 016-18/07/08 CC - Réalisation du secours de l' usine de production d'eau potable de la Pounche - Commune de Allauch - Affectation d'une Autorisation de Programme**

DEASRVS 08/1389/CC

**Monsieur ROUZAUD.**- Avis favorable unanime de la Commission.

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Y a t-il des votes contre ? Des abstentions ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

**AGER 017-18/07/08 CC - Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2007.**

DEASRVS 08/1405/CC

**Monsieur ROUZAUD.** Il y a eu un avis favorable de la Commission sur ce rapport mais le groupe Faire Gagner Marseille Provence Métropole s'abstiendra.

**Monsieur BERTRAND.** Le rapport, comme d'habitude, arrive tardivement ce qui est bien dommage parce que ce rapport doit servir à préparer le budget suivant, or le budget suivant, celui de 2008, est déjà bien entamé puisque nous sommes en juillet. Cela fait longtemps que l'on réclame que ce rapport nous soit remis plus tôt.

J'ai essayé de savoir pourquoi il était envoyé tardivement, apparemment, cela ne vient pas de MPM mais de la SEM qui communique les documents très tardivement puisque les documents et les informations n'ont été données qu'en mai. S'ils sont donnés en mai, on ne peut pas faire tellement plus vite que ce qui a été fait maintenant. A mon avis, il serait bon de réclamer à la SEM un document en bonne et due forme, au plus tard dans les deux ou trois mois, car autrement, je pense que ce document ne sert pas à grand chose.

Je rappellerais qu'au niveau du rendement, le rendement national est de 70%. A mon avis, cela s'explique car le problème est de savoir, lorsqu'on veut gagner des points de rendements, à quel prix on le fait.

Il est important de savoir, pour économiser une certaine quantité d'eau qui fuirait, combien cela va nous coûter. Or, je vois des rendements qui vont jusqu'à 90%. A mon avis, cela se fait au détriment des éléments budgétaires parce que le coût pour arriver à 90%, nécessite un changement de tous les tuyaux de façon très rapprochée et je ne suis pas sûr que ce soit une bonne chose pour le calcul du coût du mètre cube d'eau, puisque c'est une des composantes essentielles.

MPM, à la page 13 du rapport, a, semble-t-il, un objectif du rendement. Je ne le connais pas, je n'en ai jamais entendu parler. C'est vrai que si l'on pouvait nous communiquer cet objectif, ce serait bien.

Il y a un tableau qui récapitule les rendements. Plan-de-Cuques est dernière, avec 57%. Cela demande quelques explications que j'ai déjà données mais que je répète volontiers. Plan-de-Cuques est l'une des communes à avoir dans ce domaine une régie sur le territoire de MPM, la deuxième étant Gémenos. C'est d'ailleurs, les meilleurs prix au mètre cube.

Dans ces deux communes, il y a des canalisations, mais également une station de traitement. Et, régulièrement, pour ce qui concerne Plan-de-Cuques, je ne sais pas pour Gémenos, on inclut, dans le calcul du règlement, les canalisations, (c'est une chose assez

normale) mais aussi l'eau filtrée utilisée à l'intérieur de la station. Or, il se trouve que certaines stations de traitement ont une technologie certes ancienne mais qui nécessite d'employer de l'eau filtrée pour nettoyer les bacs à sable. De plus, dans notre station, le nettoyage des bacs à sable n'est pas automatisé, mais manuel et malheureusement, cela induit des pertes supplémentaires ce qui fait que tous les jours, nous perdons plusieurs dizaines de mètres cube. Perdre n'est peut-être pas le terme, mais parfois, on peut aller jusqu'à 100 mètres cube de perte, quand l'employé n'est pas trop vigilant, ce qui fait que cela représente, d'après les spécialistes, entre 8 et 12 points de rendement.

Cela fait plusieurs fois que je le dis, et j'espère que cela sera fait un jour, à savoir que l'on tienne compte de ce lavage des filtres dans le tableau des rendements. D'autant plus qu'à la page 11 du rapport, cela est bien indiqué. Je cite : « *Lorsqu'on compare le volume produit et celui distribué, on constate une différence. Celle-ci a des raisons multiples. Il peut s'agir de fuites..* ». Tout le monde est d'accord, mais il n'y a pas que cela. Et c'est justement ce dont on ne tient pas compte pour calculer le rendement. Il y a également « *les volumes sous-estimés de forfait ainsi que celui des usagers, les imprécisions concernant l'estimation des volumes affectés au lavage de la voirie, à la protection incendie ou les eaux de service et les eaux nécessaires au processus de traitement* ». Cela signifie en fin de compte que le calcul de rendement n'est pas bon. J'espère que pour le prochain rapport, cela sera rectifié à la plus grande satisfaction de tous.

Il faut savoir également qu'il y a bien longtemps que l'on aurait récupéré ces points de rendement, puisque lorsque nous sommes rentrés dans la Communauté Urbaine, quelque peu forcés, il y avait un projet en deux tranches. La première tranche a été effectuée par Plan-de-Cuques, la deuxième tranche devait être poursuivie par MPM, à savoir l'installation d'une station de traitement avec un procédé d'ultrafiltration qui est le nec plus ultra. Il se trouve que pendant longtemps, on a fait attendre Plan-de-Cuques et devant mon insistance, on a fini par présenter un devis qui, visiblement, était un peu trop important, qui ne nécessitait pas de se presser. On m'avait présenté un devis de plus de 9 M€, ce qui est totalement impossible puisque nous mêmes, nous avons un devis 7 fois moins important. Visiblement, il n'y avait pas de volonté de construire cette station. Je m'aperçois qu'il y a apparemment un changement puisque à Gemenos, on va construire une station de traitement par ultrafiltration, ce qui est une bonne chose, et au prix que l'on avait indiqué au départ, alors qu'on me disait que c'était impossible.

A partir de là, j'espère qu'il sera possible d'étudier la même station de traitement par ultrafiltration pour Plan-de-Cuques et je prendrai modèle sur mon ami Roland Giberti qui, d'ores et déjà, m'a invité à visiter sa station quand elle sera terminée.

**Monsieur DUTOIT**. - Le groupe Communiste, Républicain et Citoyen s'abstiendra également sur ce rapport. J'ajouterai une remarque et une proposition.

Je ne vais pas trop développer parce que M. Bertrand l'a fait bien plus fortement que ce que je pouvais faire et avec plus de qualité et de compétence. Mais M. Bertrand vient de démontrer à quel point la gestion de l'eau est maintenant une véritable interrogation. Effectivement, chacun sait aussi ici que de plus en plus de communes dans notre pays passent à la gestion publique de l'eau ou reviennent à la gestion publique de l'eau. Je pense à Paris et à beaucoup d'autres dans notre pays.

Il me semble qu'il y a une conséquence directe entre la gestion privée et le prix du mètre cube de l'eau. En tout cas, toutes les communes qui reviennent à la gestion publique, le font avec l'argument de faire baisser le prix du mètre cube aux usagers.

Je propose que la Communauté Urbaine ait une réflexion très pointue sur cette question puisque l'eau et l'assainissement sont maintenant de sa compétence.

*(Applaudissements)*

**Monsieur LE PRESIDENT**. - Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

Abstention du groupe Faire Gagner Marseille Provence Métropole

Abstention du Groupe Communiste, Républicain et Citoyen

Abstention Mme Karboviak et de MM. Bertrand, Campioni et Sorge

**AGER 018-18/07/08 CC - Modification de l'approbation des tarifs pour frais de branchement particulier aux nouveaux réseaux d'assainissement sur le territoire communautaire instituée par délibération n° DPEA 6/657/CC en date du 29/06/2007**

DEA 08/1605/CC

**Monsieur ROUZAUD**.- Avis favorable unanime de la Commission.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

**AGER 019-18/07/08 CC - Service d'adduction et de distribution d'eau dit du canal de Marseille - Avenants n°1 aux contrats de fourniture d'eaux brutes des communes de Carnoux, Plan-de-Cuques, Cassis, Roquefort, Ceyreste et La Ciotat ayant pour objet la mutualisation des dotations des communes membres.**

DEA 08/1612/CC

**Monsieur ROUZAUD**.- Avis favorable unanime de la Commission.

**Monsieur BERTRAND**.- Les élus de Plan-de-Cuques s'abstiendront sur ce rapport, Mme Arzano et les élus de Marignane le voteront.

Nous nous abstiendrons car cela concerne Plan-de-Cuques. Je voudrais rebondir sur cette délibération parce que l'on parle de dotation pour expliquer afin que chacun soit bien au courant au niveau des dotations. C'est un système qu'il faut absolument changer parce qu'il est vraisemblablement, sinon certainement, illégal.

Au niveau de l'eau brute, quand les stations prennent l'eau du canal de Provence ou du canal de Marseille, elles traitent cette eau et la dotation de débit en litres seconde est mesurée. Quand il s'agit de l'eau filtrée, c'est le même système. On paie un débit alloué. Sauf que ce débit va fluctuer en fonction des saisons. Certains mois, certains jours et certaines semaines, vous allez enregistrer une forte consommation. Mais depuis des décennies a été instauré un système assez injuste. Jusqu'en 1993, on retenait le mois le plus chargé, c'était le mois où l'on consommait le plus. Pas besoin d'être grand clerc pour savoir que c'était soit juillet, soit août (en fait, c'est souvent juillet). On consomme 100 en juillet et 10 en janvier, et on va multiplier par 12, la consommation du mois le plus chargé à savoir juillet.

On fait donc payer une consommation qui n'est pas réelle. C'est pareil pour l'eau filtrée. Je souhaiterais que l'on travaille sur cela pour essayer de changer ce système, tout en tenant compte du fait que rien n'est parfait, que rien n'est idéal et qu'il va falloir travailler pour arriver à cerner ce problème et maîtriser mieux notre prix du mètre cube puisque c'est une des grandes composantes du prix du mètre cube.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Il me semble même que l'on est passé à la semaine la plus chargée.

**Monsieur BERTRAND**.- Oui, en 1993 avec M. Vigouroux.

**Monsieur ASSANTE**.- Je ne suis pas intervenu tout à l'heure sur la première intervention de M. Bertrand, mais comme il insiste sur cette question, je crois qu'il est bon de ramener les choses à leur juste valeur.

Monsieur Bertrand, que vous regrettiez amèrement vos décisions de Maires, nous ne pouvons que le constater, mais nous n'y sommes pour rien. Arrêtez de transférer les problèmes que vous découvrez après sur la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole.

Je rappelle à l'assemblée que le rapport qu'évoque M. le Maire de Plan-de-Cuques à l'instant, est une convention qu'il avait signée sous son autorité, votée à l'unanimité de son Conseil municipal, sans que celui-ci, à l'époque, n'ait exprimé la moindre remarque ou observation...

**Monsieur BERTRAND**.- Faux, totalement faux.

**Monsieur ASSANTE**.- En tout cas, vous l'avez signée et enregistrée et il vous appartient, parce que votre signature est au bas de ce document, en tant que Maire. Et à cette époque-là, la Communauté Urbaine n'existait pas.

En tout état de cause, c'est le contrat qui a été repris à la Communauté Urbaine de chacune des communes respectives de la Communauté Urbaine. La Communauté Urbaine a donc repris ce que vous considérez aujourd'hui comme étant une erreur que vous avez faite hier. Donc, elle vous appartient, c'est votre problème et si vous n'aviez pas à l'époque, la compétence en la matière, ne nous le reprochez pas aujourd'hui.

Le deuxième point que je voudrais mettre en évidence, c'est que l'on ne peut pas sans arrêt voir la gestion de l'eau uniquement par le seul côté qui vous préoccupe dans votre périmètre. Il faut avoir une vision globale de la gestion de l'eau et pas uniquement et exclusivement la vision de son propre périmètre.

J'en veux pour exemple ce que vous mettez toujours en évidence par rapport à la commune de Gémenos qui, quelle que soit la saine gestion de M. Gilberti, n'a pas jamais eu les mêmes difficultés que vous. Lorsque vous avez transféré votre contrat de régie, de votre autorité, vous deviez faire des travaux sur votre réseau de distribution d'eau potable, travaux que vous n'avez pas faits à l'époque, et qui vous amènent aujourd'hui à essayer par des circonvolutions, de justifier que votre rendement d'eau est le plus bas de la Communauté Urbaine parce que vous avez les réseaux les moins bien entretenus et qui n'ont pas aujourd'hui la qualité d'étanchéité qu'il devrait avoir comme sur toutes les autres communes de Marseille Provence Métropole, quelle qu'en soit la gestion politique de celle-ci.

Assumez une deuxième fois vos propres responsabilités chez vous car si vous aviez transféré un réseau de la même qualité que celui de Gémenos, vous auriez aujourd'hui le même rendement que Gémenos. C'est le deuxième point qui met en évidence votre propre incurie sur votre propre territoire et on ne peut pas dire que ce soit la faute de la Communauté Urbaine.

Troisièmement, vous n'évoquez jamais la qualité de l'eau, jamais. Toujours, le nombre de mètres cube, mais jamais la qualité. Or, cette qualité fait ici l'unanimité. Personne ne l'a jamais remise en cause. Or, une qualité Monsieur Dutoit, cela a quelquefois un prix. Et ce prix-là doit peut-être être revu, étudié, mais dans tous les cas, cette qualité de l'eau est indéniable.

Un deuxième point indéniable est celui de la quantité d'eau. Quand sur la commune de Plan-de-Cuques, il y a eu des ruptures de canalisations d'eau potable, c'est la Communauté Urbaine qui a abondé, c'est la Communauté Urbaine qui, par ses branchements a permis que la commune de Plan-de-Cuques ne soit pas privée de distribution d'eau pendant un ou deux jours. La solidarité et la mutualisation de tous ont joué. On a permis à la ville de Plan-de-Cuques et à ses habitants de toujours être desservis, quelle que soit la nature des travaux à effectuer.

Je dirais un dernier point en conclusion. Monsieur le Président. dans cet hémicycle, chacun a sa propre vision des choses en matière d'eau. Chacun peut nous dire que nous consommons trop d'eau, que nous devrions le traiter différemment, que nous devons nous inspirer de ce qui se fait ailleurs.

Petite incidence : la quantité d'eau potable consommée par les communes de MPM ne fait que diminuer depuis au moins 10 ans. Ce qui veut dire qu'au-delà les efforts que l'on doit encore faire, ceux-ci ont déjà été largement enregistrés. Mais, il nous appartient à tous, et à vous, Monsieur le Président, sous votre autorité, au moment du renouvellement du contrat qui doit arriver en 2013 et qui nous lie pour certains avec la Société des Eaux de Marseille, de renouveler le cahier des charges et d'intégrer un certain nombre de réflexions, si l'on considère que le passé n'a pas été aussi bien que ça. La rédaction du cahier des charges déterminera, pour chacune des communes liées à ce contrat, comment celui-ci sera géré sur notre territoire communautaire. La responsabilité nous appartient tous et à ce moment-là, nous reprendrons le débat qui commence à nous animer aujourd'hui pour dire si l'on doit retourner à un mode de gestion en régie ou pas.

Car, ne l'oubliez pas, lorsque vous demandez à avoir des éléments plus tôt pour pouvoir réaliser un budget, ce n'est pas le budget général, que vous devez étudier, mais le budget annexe et toutes ses composantes.

Je terminerai par l'exemple de la Ville de Grenoble qui est revenue à la régie. Expliquez-moi pourquoi la Ville de Grenoble, dont la distribution de l'eau est en régie, a choisi la Société des Eaux de Marseille pour gérer sa clientèle. Parce qu'elle a toute compétence en la matière et apparemment, on leur a reconnu ce talent que n'avait pas la régie. Et si demain, peut-être, la conclusion était celle qu'a trouvée Grenoble en nous disant : « Vous avez une belle Société des Eaux de Marseille, continuez à travailler avec elle ! »

*(Applaudissements)*

**Monsieur BERTRAND.**- Je connais la stratégie de Robert Assante qui choisit toujours de parler en dernier, qui dit n'importe quoi et on ne peut pas répondre. Il l'a fait longtemps, mais maintenant, il faut que cela change.

Ce qu'il faut savoir, c'est qu'en 1993, les choses ont changé, on est parti du mois le plus chargé à la semaine la plus chargée. Quand M. Assante dit que j'ai accepté sans rien dire, il n'y a pas plus tard qu'il y a 10 jours, en Commission, devant tous les conseillers communautaires, j'ai dit que nous avons été les derniers à signer et que nous ne voulions pas signer. Lorsqu'il dit que l'on a signé sans rien dire, il est quand même de mauvaise foi.

En ce qui concerne la semaine la plus chargée, je peux vous dire que personne ne savait ce qu'il en était et pas même M. Assante parce que c'est moi qui lui aie appris. Il a même dit : « ça n'a pas l'air... ». Il n'a pas terminé sa phrase, je l'ai terminée pour lui : « ça n'a pas l'air normal ». Il m'a dit : « Ce n'est pas tout à fait ce que j'ai dit. ». Il s'est dit qu'il allait peut-être se renseigner et qu'il trouverait peut-être que c'est effectivement le cas. Il faut le dire !

Premièrement, on a fini par signer contraints et forcés. Mais d'un autre côté, ce n'est pas parce que l'on a signé une fois qu'il est interdit de revoir. Je vous fais remarquer que l'on est passé du mois le plus chargé, à la semaine la plus chargée. Rien ne nous interdit maintenant, de passer de la semaine la plus chargée, au mois le plus chargé et à l'année la plus chargée. Il ne faut quand même pas exagérer, on n'est pas menottés.

Ensuite, ce que M. Assante ne sait pas, c'est que les contrats ne sont pas tous les mêmes. Il faut le savoir. Il y a également des cliquets. Cela, il ne le sait pas ou alors il n'a qu'à le dire. Savez-vous ce que sont les cliquets, Monsieur Assante ?

*(Brouhaha)*

On parle pour ne rien dire ! On ne connaît pas le sujet, mais on fait celui qui connaît. A un moment donné, il faut arrêter de dire n'importe quoi !

Il se trouve que ce processus de cliquet est, lui aussi, certainement interdit. Pourquoi ? Si pendant une année vous faites une économie (c'est quand même le rôle de chacun d'essayer de faire au mieux et de veiller, entre autre, aux dépenses de tuyaux pour ne pas avoir beaucoup de fuites) il faut savoir qu'il y a un cliquet. Pendant 3 ans, vous ne pouvez pas revenir en arrière sur le débit, vous consommez moins, mais vous allez toujours payer la même chose.

J'aimerais que l'on se penche sur ce point, j'ai l'impression que M. Robert Assante, qui est pourtant Président depuis longtemps, ne l'a jamais fait. Ce sont des éléments qu'il faudra prendre en compte.

Par ailleurs, si vous faites un puits, on vous l'interdit. Vous n'avez pas le droit de faire de puits. Nous en avons fait un malgré tout et on s'est dépêché de l'arrêter. Tout cela fait désordre et je répète qu'il faut absolument que l'on y travaille car c'est un facteur important d'augmentation du coût du mètre cube d'eau. C'est un système pernicieux car année après année, la population augmente dans toutes les villes et rien que par le système de la semaine la plus chargée, vous aurez une augmentation du prix de l'eau.

Merci.

*(Applaudissements)*

**Monsieur ROUZAUD.**- Monsieur le Président, je ne suis pas intervenu sur le rapport précédent concernant le prix de l'eau, maintenant mais quand j'entends ce qui est dit ici et là, je tiens à préciser quelque chose. Les contrats arrivent à expiration en 2013, en tout cas pour le plus important d'entre eux et sous votre autorité et depuis quelques semaines maintenant, je m'attelle à la tâche et nous sommes en train de regarder toutes les possibilités qui s'offrent à nous à la fois la mise en régie...

**Une voix.**- Et les cliquets ?

**Monsieur ROUZAUD.**- Non, parce que les cliquets nous empêcheraient de revenir en arrière, mais, nous nous offrons toutes les possibilités.

Donc, je disais à la fois la mise en régie, mais aussi une véritable mise en concurrence, sans défendre quiconque. Je ne me fais l'avocat d'aucune société privée, quelle qu'elle soit. La Société des Eaux de Marseille est un peu comme EDF, c'est une société qui, par le passé, était très proche du public. Aujourd'hui, c'est une société commerciale comme une autre, qui sera soumise à la concurrence comme les autres. Si elle souhaite répondre, dans le cadre d'un appel d'offres privées, elle pourra répondre. Si c'est en régie, le débat sera différent.

Toujours est-il qu'il faut dépassionner ce débat. Aujourd'hui, ce qui nous intéresse, c'est d'obtenir la meilleure qualité de l'eau et ce, au meilleur prix. J'en veux pour preuve certaines renégociations de contrat sur des communes de Marseille Provence Métropole qui font que, sur l'exercice 2007, il y a un différentiel entre la moyenne des communes et celle-là de 15 points. Donc, vous voyez, tout nous est permis et cela permettra à la fois aux Marseillais et aux habitants de MPM de voir leur budget eau diminuer et d'accroître la qualité des travaux, de l'eau et des services pour nos concitoyens. C'est notre but et c'est pour cela que nous sommes élus.

*(Applaudissements)*

**Madame VASSAL.**- Un mot de fonctionnement pour revenir sur les propos de M. Muselier. Contrairement à ce qui disait M. Zeribi, et c'est dommage qu'il ne soit plus là, nous sommes en cogestion partagée. Mais, il faut savoir si nous sommes vraiment en cogestion partagée car a priori, ce matin, on a l'impression d'être en opposition. Moi, je ne le pense pas. Des choses doivent être mises au point maintenant pour partir sur de bonnes bases en septembre.

J'entends que M. Rouzaud a déjà commencé à travailler sur la problématique. Sachez qu'il y a une Commission qui gère aussi cette problématique et que nous souhaitons y être associés. Sinon dans ce cas-là, ce n'est plus de la cogestion partagée, mais de l'imposition de certains dogmes et là, nous ne sommes pas d'accord.

**Monsieur ROUZAUD**.- Madame Vassal, je n'ai pas tout bu, il restera de l'eau et on pourra en discuter et en temps et heures, vous serez conviée, bien entendu.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Y a t-il des votes contre ? Des abstentions ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

Abstention Mme Karboviak et de MM. Bertrand, Campioni et Sorge

#### **AGER 020-18/07/08 CC - Association pour la Méthanisation Ecologique des Déchets METHEOR - Approbation du versement de la cotisation annuelle 2008**

DGEEAG 08/1493/CC

**Monsieur ROUZAUD**.- Avis favorable unanime de la Commission.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Y a t-il des votes contre ? Des abstentions ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

#### **VOIRIE ET SIGNALISATION**

**Monsieur MASSE**.- Mes chers collègues, quatre rapports nous sont proposés ce matin. En Commission, trois de ces quatre rapports ont reçu un avis favorable unanime de la Commission. Seul le rapport VOI 001-18/07/08 CC a eu un avis favorable à la majorité de la Commission avec un vote contre et une abstention.

#### **VOI 001-18/07/08 CC - Projet de déclassement du domaine public routier communautaire d'un volume en tréfonds situé au droit du 327 B Corniche du Président John Fitzgerald Kennedy à Marseille (7eme arrdt)**

DIVOIAG 08/1151/CC

**Madame MILON**.- Avis favorable.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Y a t-il des votes contre ? Des abstentions ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

Abstention du Groupe « Communiste, Républicain, et Citoyen »  
Abstention de Mmes Nespoulous et Boulay et de MM. Semeriva et Espinosa

#### **VOI 002-18/07/08 CC - Vallon de Malpassé - Voie U104 à Marseille (13ème arrdt) - Affectation de l'Autorisation de Programme**

DIFRA 08/662/CC

**Madame MILON**.- Avis favorable.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Y a t-il des votes contre ? Des abstentions ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

#### **VOI 003-18/07/08 CC - Création et aménagement des voies Saint Paul à Marseille (13ème arrdt) - Affectation de l'Autorisation de Programme.**

DIFRA 08/1236/CC

**Madame MILON**.- Avis favorable.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Y a t-il des votes contre ? Des abstentions ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

**VOI 004-18/07/08 CC - Création et aménagement de voies Saint Joseph/Vieux Moulin à Marseille (14ème arrdt) - Affectation de l'Autorisation de Programme.**

DIFRA 08/1280/CC

**Madame MILON**.- Avis favorable.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Y a t-il des votes contre ? Des abstentions ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

### **PORTS DE PLAISANCE - PORTS DE COMMERCE – AÉROPORT**

**Monsieur PICCIRILLO**.- Les deux rapports ont reçu un avis favorable unanime de la Commission.

**POR 001-18/07/08 CC - Subvention à l'association "Office de la Mer du Bassin de Vie de Marseille" pour les manifestations 2008**

DIPORAG 08/1589/CC

**Monsieur PICCIRILLO**.- Avis favorable de la Commission.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Y a t-il des votes contre ? Des abstentions ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

**POR 002-18/07/08 CC - Subvention à l'association "Fédération des Sociétés Nautiques des Bouches du Rhône" pour la manifestation Mare Nostrum de l'année 2008**

DIPORAG 08/1596/CC

**Monsieur PICCIRILLO**.- Avis favorable de la Commission.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Y a t-il des votes contre ? Des abstentions ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

### **RELATIONS EXTÉRIEURES.**

**Monsieur FRANCESCHI**.- Les avis ont été favorables.

**REX 001-18/07/08 CC – Approbation d'un contrat de location et frais inhérents entre MPM et ARTEMISIA dans le cadre du Salon ARTEMISIA les 25, 26 et 27 Octobre 2008 à Marseille**

DCOM 08/1141/CC

**Monsieur ROUZAUD**.- Avis favorable de la Commission.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Y a t-il des votes contre ? Des abstentions ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

**REX 002-18/07/08 CC – Participation de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole au Salon de l'Immobilier d'Entreprise à Paris du 3 au 5 Décembre 2008**

DDEAI 08/1288/CC

**Monsieur FRANCESCHI**.- Avis favorable de la Commission.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Y a t-il des votes contre ? Des abstentions ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE - INNOVATIONS - PROSPECTIVE**

**Monsieur BENNAHMIA**.- Les rapports ont reçu un avis favorable de la Commission.

**DDIP 001-18/07/08 CC - Attribution d'une subvention de la Communauté Urbaine Marseille Provence à la CCI Marseille Provence pour l'organisation des Rencontres de l'Innovation sur le Technopôle de Château-Gombert.**

DDEAIAG 08/1241/CC

**Monsieur GIRAUD**.- Avis favorable de la Commission.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Y a t-il des votes contre ? Des abstentions ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

**DDIP 002-18/07/08 CC - Contrat programme de durée barème D avec Eco-Emballages - Approbation de l'avenant n°2**

DTDAG 08/1372/CC

**Monsieur ROUZAUD**.- Avis favorable de la Commission.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Y a t-il des votes contre ? Des abstentions ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

**DDIP 003-18/07/08 CC - Association pour la surveillance de la qualité de l'air de la région de l'Etang de Berre et de l'ouest des Bouches-du-Rhône (Airfobep) - Paiement de la cotisation 2008**

DGEEAG 08/1377/CC

**Monsieur SEMERIVA**.- Avis favorable de la Commission.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Y a t-il des votes contre ? Des abstentions ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

**DDIP 004-18/07/08 CC - Subvention de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole au réseau de surveillance de la qualité de l'air ATMOPACA pour l'année 2008**

DGEE 08/1464/CC

**Monsieur SEMERIVA**.- Avis favorable de la Commission.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Y a t-il des votes contre ? Des abstentions ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

**DDIP 006-18/07/08 CC - Evaluation et gestion des nuisances sonores urbaines - Approbation de la cartographie du bruit dans l'environnement**

DGEE 08/1066/CC

**Monsieur SEMERIVA**.- Avis favorable de la Commission.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Y a t-il des votes contre ? Des abstentions ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

Mesdames et Messieurs, l'ordre du jour étant épuisé, je vous souhaite de bonnes vacances.

**Monsieur MUSELIER**.- En cette fin de séance, je voudrais dire deux mots amicaux à M. Peltzer qui nous quitte. Je tiens à le remercier pour tout ce qu'il a fait pour la mise en place de la Communauté Urbaine et pour le travail qu'il a fait.

*(Applaudissements)*

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Je rendrai cet après-midi un hommage particulier à M. Peltzer avec l'ensemble des DGA. Merci Monsieur Peltzer.

Je lève la séance.

*(La séance est levée à 11 heures 25.)*